

SERV Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Rapport de gestion

20

22

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
Chiffres-clés	3
Faits marquants	5
PRÉAMBULE	6
RAPPORT ANNUEL	10
Exercice 2022	10
Politique et gestion de risque & pratique de couverture	20
Sur le terrain	23
Comparaison pluriannuelle	29
DÉVELOPPEMENT DURABLE	34
GOVERNANCE D'ENTREPRISE	38
Organisation et personnel	38
Rémunérations	44
RAPPORT FINANCIER	46
COMPTES ANNUELS	51
Compte de résultat	51
Bilan	52
Tableau des flux de trésorerie	53
Preuve d'autofinancement	54
Comptes par rubrique	55
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	57
Principes d'inscription au bilan et d'évaluation	57
Commentaires sur les comptes annuels	61
État du capital	68
Divers	69
Rapport de révision	70

CHIFFRES-CLÉS

NOUVEL ENGAGEMENT

3 296 CHF MIO.

RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE

132 CHF MIO.

PART DES PME DANS LA BASE CLIENTS

76%

EMPLOIS PRÉSERVÉS

21 000

INDEMNITÉS

55 CHF MIO.

AUTOFINANCEMENT

60 CHF MIO.

d'excédent de couverture dans le calcul d'autofinancement.

ENGAGEMENT PAR INDUSTRIES

en CHF mio., état au 31 décembre



■ Chimie & produits pharmaceutiques ■ Électronique ■ Construction de machines ■ Services d'ingénieurs
■ Métallurgie ■ Production & distribution d'électricité ■ Matériel & technologie ferroviaires ■ Autres branches

ENGAGEMENT PAR CATÉGORIES DE RISQUE PAYS DE L'OCDE

en CHF mio., état au 31 décembre



■ CRP 0 ■ CRP 2 ■ CRP 4 ■ CRP 6
■ CRP 1 ■ CRP 3 ■ CRP 5 ■ CRP 7

8 315 CHF MIO.

Engagement d'assurance en CHF mio.	31.12.2022	31.12.2021
Plafond d'engagement	14 000	14 000
Engagement de l'assurance	10 174	9 924
Niveau d'exposition en CHF mio.	31.12.2022	31.12.2021
Engagement: polices d'assurance (PA)	8 315	7 089
Accords de principe (AP)	1 859	2 835
Exposition	10 174	9 924
Nouvelle exposition en CHF mio.	2022	2021
Nouvel engagement: polices d'assurance (PA)	3 296	1 933
Accords de principe (AP)	1 434	2 714
Bilan en CHF mio.	31.12.2022	31.12.2021
Liquidités et placements	3 187	3 036
Créances résultant de sinistres et de restructurations	176	203
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	95	118
État des primes non acquises et provisions	585	524
Capital	2 879	2 832
Compte de résultat en CHF mio.	2022	2021
Primes acquises	121	79
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement	10	11
Charges des sinistres	-97	6
Résultat de rééchelonnement	15	12
Résultat de l'activité d'assurance	49	108
Charges de personnel	-17	-15
Autres charges d'exploitation	-8	-9
Résultat financier	1	-
Autres produits	4	4
Résultat d'exploitation	29	88
Intérêts créditeurs sur placements	17	-
Résultat d'entreprise (RE)	47	88
Collaborateurs *		
Nombre	79	78
Équivalents temps plein	72,2	71,1
Nombre d'équivalents temps plein en moyenne annuelle	72,5	70,7

* Collaborateurs du projet IT inclus

FAITS MARQUANTS



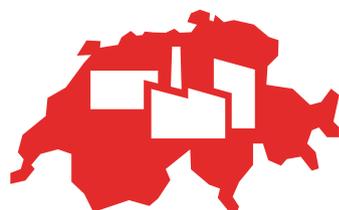
TXF décerne le prix «Top Performing ECA» à la SERV

Chaque année, TXF décerne des prix aux acteurs de l'industrie du financement des exportations pour récompenser leurs performances et transactions notables. En 2022, la SERV a été récompensée et s'est vu décerner le prix «Top Performing ECA» par TXF.



L'initiative Pathfinding remporte un franc succès

L'initiative Pathfinding lancée par la SERV en 2019 porte ses fruits: en 2022, la SERV a assuré, dans le cadre de l'initiative, trois projets dont la valeur totale de la commande s'élevait à CHF 175,0 mio. Quelque 30 PME suisses participent à ces projets en tant que sous-traitants. Pour certaines d'entre elles, il s'agit là de leur première exportation.



21 000 emplois

En 2022, la SERV a analysé ses effets directs et indirects sur l'emploi. Il ressort de cette analyse que les instruments de la SERV permettent de préserver jusqu'à 21 000 emplois, que la moitié des opérations assurées n'auraient pas abouti sans la couverture de la SERV, et que chaque franc suisse assuré génère quelque CHF 0,50 d'exportations.



Bonne évaluation en matière de satisfaction globale

Dans l'enquête de satisfaction qu'elle a menée auprès de ses clients en 2022, la SERV a reçu une note de 4,3/5. Par ailleurs, 94 pour cent des personnes interrogées ont indiqué que la SERV répondait à leurs besoins.

PRÉAMBULE



Barbara Hayoz (présidente du conseil d'administration) et Peter Gisler (directeur)

Les douze derniers mois ont été marqués par des incertitudes géopolitiques, une forte hausse des taux d'inflation et des fluctuations importantes des taux de change. En Europe, la situation reste marquée par la guerre en Ukraine. La crise énergétique qui résulte des sanctions prises à l'encontre de la Russie a des répercussions majeures dans toute l'Europe. L'augmentation des taux directeurs dans le but de juguler l'inflation et la volatilité persistante des cours des actions influencent aussi l'environnement économique. Et malgré les mesures qui ont été prises, le risque d'une pénurie d'électricité guette la Suisse, avec des conséquences incertaines sur la société et sur l'économie. La Banque nationale suisse (BNS) a changé sa politique de taux à l'été 2022: c'est la fin – du moins, pour le moment – du règne artificiel de l'argent gratuit et des taux d'intérêt négatifs. Et c'est heureux.

Retour sur une année d'incertitudes

Quelles pourraient être les conséquences pour les exportateurs suisses? La conjoncture économique va-t-elle se dégrader? Et l'Europe est-elle vraiment menacée par une crise énergétique? Il est difficile de répondre à

ces questions, et même les experts ne sont pas unanimes. Chacune et chacun d'entre nous devra apprendre à composer avec ces incertitudes et faire preuve de résilience et de flexibilité pendant la crise.

L'initiative Pathfinding et l'approche «Team Switzerland Infrastructure» – qui est le fruit d'une étroite collaboration entre la SERV, le SECO, l'organisation officielle chargée de la promotion des exportations Switzerland Global Enterprise (S-GE) et diverses associations, au premier rang desquelles Swissmem et Swissrail – sont une réponse possible à ces défis.

Toutes deux ont pour objectif de faciliter l'accès des PME aux grands projets d'infrastructures à l'étranger et de leur ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux. Outre les projets menés dans le cadre de l'initiative Pathfinding, d'autres contrats d'exportation volumineux, comme l'opération d'assurance d'un projet de modernisation du secteur du textile égyptien (cf. Sur le terrain, Participation suisse à un projet phare de rénovation de l'industrie textile égyptienne), ont contribué de manière significative aux primes que la SERV a encaissées en 2022. En conséquence, la SERV a généré le deuxième résultat le plus élevé de son histoire au niveau des recettes de primes.



«Dans les périodes d'incertitudes, il est capital que les exportateurs suisses puissent compter sur la SERV et voient en elle un partenaire flexible et résilient. Aussi la SERV doit-elle poursuivre son développement pour rester en mesure de répondre aux exigences des exportateurs.»

BARBARA HAYOZ
PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du fait de la guerre en Ukraine, la SERV anticipe une augmentation des dommages dans un avenir proche, qui se reflète déjà partiellement dans son résultat commercial sous la forme de dommages imminents. La nouvelle exposition a connu une évolution positive cette année. Une grande partie des accords de principe (AP) établis en 2021 ont été convertis en polices d'assurance (PA) cette année, d'où un nouvel engagement de CHF 3,296 mia. En revanche, les nouveaux AP établis, pour un montant de CHF 1,434 mia., ont diminué par rapport à l'année précédente. Malgré une situation tendue en matière de dommages à cause de la guerre en Ukraine, la SERV affiche un résultat d'entreprise positif de CHF 46,7 mio. en 2022. Les recettes de primes de CHF 156,1 mio., moins les charges des sinistres de CHF 96,9 mio., ont largement contribué au résultat. À la suite de la modification des taux d'intérêt, la SERV est de nouveau parvenue à générer, pour la première fois depuis 2017, des intérêts créditeurs de CHF 17,4 mio. grâce à ses investissements auprès de la Trésorerie fédérale.

La SERV, un facilitateur commercial tourné vers l'avenir

La SERV est en position de force. Sa raison d'être – «Minimise Risks. Maximise Exports» – est ambitieuse, et sa stratégie 2025 cohérente. La manière dont elle est structurée et le personnel dont elle dispose lui permettront de poursuivre sa stratégie. L'ambition de la SERV de devenir un facilitateur commercial dans le cadre des initiatives mentionnées ci-dessus est un pilier important de sa stratégie, un cap que la SERV suivra résolument afin de faciliter l'accès des PME aux projets d'infrastructures importants à l'étranger. La SERV enregistre ses premiers succès dans ce domaine: pendant l'exercice considéré, 30 exportateurs suisses ont remporté des contrats de sous-traitant pour un montant de CHF 175,0 mio. Les besoins importants d'investissements dans les infrastructures au niveau mondial ouvrent de nouvelles perspectives aux exportateurs suisses. Il va de soi qu'au cours des prochaines années, la SERV va aussi s'atteler à des chantiers comme la numérisation, la durabilité et la transformation de l'économie pour atteindre la neutralité climatique.



«La SERV est sur la bonne voie, aussi bien sur le plan structurel que stratégique, pour poursuivre sa transformation et devenir un facilitateur commercial. Ce faisant, elle entend avant tout contribuer au renforcement des exportations suisses et faciliter l'accès des entreprises aux projets d'infrastructures.»

PETER GISLER
DIRECTEUR

Le commerce extérieur revêt une importance de premier plan pour la Suisse puisque les exportations de marchandises représentent plus de 40 pour cent du produit intérieur brut du pays. Les groupes multinationaux et les PME sont logés à la même enseigne. Tous évoluent dans un environnement international à la fois dynamique et difficile: l'incertitude politique, l'essor économique de la Chine, la transformation de l'économie, qui tend vers la neutralité climatique, le recours de plus en plus effréné aux technologies numériques et la diminution des flux commerciaux causée par des crises comme la pandémie de COVID-19 ou la guerre en Ukraine menacent le modèle de réussite de la Suisse. Le financement et la couverture des risques sont des facteurs de compétitivité décisifs pour le commerce extérieur, et les assurances contre les risques à l'exportation publiques telles que la SERV jouent, partout dans le monde, un rôle de plus en plus important pour soutenir les opérations commerciales à l'étranger à l'aide de mesures de politique industrielle. Et la SERV peut, elle aussi, contribuer de manière significative à la résolution des défis mondiaux.

Politique de couverture de la SERV

La modification temporaire de l'ordonnance sur la SERV (OASRE) suite aux conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 a expiré le 31 décembre 2022. Le 23 septembre 2022, le Conseil fédéral a décidé de prolonger, pour une durée illimitée, les critères de valeur ajoutée temporairement en vigueur, qui exigent que la part de la valeur ajoutée suisse représente au moins 20 pour cent de la valeur totale de la commande. Les taux de couverture qui avaient été relevés pour les produits de liquidité reviennent quant à eux à leur niveau précédent.

Se préparer pour l'avenir

Pour pouvoir continuer à soutenir au mieux les exportateurs suisses, la SERV doit reconnaître les signes du temps et les interpréter correctement. La loi sur la SERV (LASRE) et l'OASRE ont été élaborées dans les années 2000, mais le secteur de l'exportation, le commerce extérieur, les prescriptions en matière de gouvernance, les besoins de produits et, surtout, les exigences à l'égard d'une agence de crédit à l'exportation (ACE) moderne ont évolué depuis. De petites modifications y ont été apportées par le passé, à chaque fois pour tenir compte d'une situation exceptionnelle (crise financière de 2007-2009, pandémie de COVID-19 en 2020). Si la SERV exploite pleinement les conditions cadres pour être en mesure de répondre aux attentes actuelles, elle se heurte régulièrement à des limites.

En outre, force est de constater que des difficultés subsistent dans le domaine du financement des opérations d'exportation. Pour les banques, il est de plus en plus difficile et coûteux de financer des opérations d'exportation. Cette situation nuit surtout aux PME, qui ont généralement des besoins de financement peu importants. Là encore, des solutions sont nécessaires pour que la SERV puisse soutenir au mieux les exportateurs à l'avenir.

Il est encore trop tôt pour tracer les contours précis d'une éventuelle réforme. Pendant les prochains mois, la SERV réfléchira, en concertation avec les parties prenantes concernées, à l'orientation que devrait prendre le projet de réforme afin de résoudre efficacement les problèmes identifiés.

La SERV pourra alors continuer à remplir au mieux sa mission, à savoir épauler les exportateurs suisses, y compris dans les moments difficiles.



Barbara Hayoz
Présidente du conseil
d'administration



Peter Gisler
Directeur

EXERCICE 2022

Pendant l'exercice 2022, la SERV a émis de nouvelles polices d'assurance destinées aux exportateurs suisses pour un montant de CHF 3,296 mia. Les recettes de primes s'élèvent à CHF 156,1 mio., auxquels s'ajoutent les nouveaux accords de principe, d'un montant de CHF 1,434 mia.

RECETTES DE PRIMES
en CHF mio.

156

NOUVEL ENGAGEMENT

+71%

Le nouvel engagement, qui atteint une valeur de CHF 3,296 mia., est significativement plus élevé que l'année précédente (CHF 1,933 mia.). Il en résulte des recettes de primes nettement plus élevées de CHF 156,1 mio., soit le deuxième meilleur résultat depuis la fondation de la SERV. Ce sont les assurances de crédit acheteur pour de grands projets d'infrastructures et les projets dans le secteur du textile en Égypte, au Ghana, en Ouzbékistan, au Royaume-Uni et en Turquie qui ont le plus contribué à ces importantes primes encaissées. 56 assurances de crédit acheteur au total ont permis d'assurer des durées de crédit nettement plus longues que les années précédentes. La prime individuelle la plus élevée a été générée par un grand projet d'infrastructure ferroviaire en Turquie, pour lequel la SERV a réassuré l'agence de crédit à l'exportation (ACE) britannique, l'UKEF, pour la participation suisse au projet.

Le produit d'assurance de CHF 131,5 mio. inclut également des intérêts créditeurs provenant de rééchelonnements de dettes pour un montant de CHF 10,1 mio. Après que la SERV eut comptabilisé des charges de sinistres négatives de CHF 5,9 mio. l'année précédente – ce qui est inhabituel –, en 2022, elle a de nouveau enregistré des charges de sinistres supérieures à la moyenne de CHF 96,9 mio. Ce qui est moins surprenant, c'est que la SERV a dû constituer des provisions plus importantes pour des sinistres imminents en Russie. Bien que des remboursements sans retard aient eu lieu pour certains projets assurés en Russie et au Bélarus, d'autres opérations assurées ont nécessité une restructuration de leurs échéances. La SERV a dû constituer des provisions dans les cas où des retards de paiement ont perduré au-delà du délai de carence, conformément à ses principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE). La SERV estime que les opérations assurées vers la Russie continueront d'exercer une influence significative au cours des prochaines années.

S'établissant à CHF 14,7 mio., le résultat de rééchelonnement est supérieur à celui de l'exercice précédent (CHF 11,7 mio.). Les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont restées pratiquement stables par rapport à l'année précédente. Le résultat financier, lui aussi, est redevenu positif, à CHF 1,2 mio. Un résultat d'exploitation de CHF 29,3 mio. a été enregistré à la fin de l'exercice. Pour la première fois depuis 2016, la SERV est de nouveau parvenue à générer des intérêts créditeurs grâce à ses investissements auprès de la Trésorerie fédérale. En conséquence, le résultat d'entreprise dépasse le résultat d'exploitation de CHF 17,4 mio.



«Team Switzerland Infrastructure est un bon instrument pour mettre en avant aussi bien les compétences de l'industrie suisse sur les marchés des acheteurs que les possibilités de financement attrayantes couvertes par la SERV.»

LARS PONTERLITSCHKEK
CHIEF INSURANCE OFFICER

Marketing & acquisition

En 2022, la SERV a pourvu deux nouveaux postes au sein de son équipe d'acquisition, et cela a permis de faire avancer l'initiative Pathfinding. En pratiquant un marketing actif sur les marchés des acheteurs, elle donne aux exportateurs suisses la possibilité d'accéder à de grands projets internationaux, notamment dans le domaine des infrastructures. Avec le SECO, Switzerland Global Enterprise (S-GE), Swissmem et Swissrail, la SERV constitue le groupement «Team Switzerland Infrastructure», qui met en avant, à l'échelle internationale, les compétences de l'industrie suisse en matière de projets d'infrastructures sur les marchés des acheteurs, de même que les possibilités de financement attrayantes couvertes par la SERV, comme cela a par exemple été le cas lors du voyage en Inde du conseiller fédéral Parmelin en octobre 2022.

En 2022, la SERV a assuré trois projets par le biais de l'initiative Pathfinding. 30 exportateurs ont été mis à contribution à ce jour, les contrats de sous-traitant correspondants totalisant une valeur de CHF 175,0 mio. De nouveaux projets sont aussi à l'étude pour l'année 2023. Dans le cadre de l'initiative de la Confédération intitulée «Accès aux grands projets d'infrastructure pour les PME suisses», S-GE a en outre engagé des experts des infrastructures («infrastructure experts»). Leur tâche consiste à identifier, dans les six pays prioritaires que sont l'Afrique du Sud, le Brésil, les Émirats arabes unis, les États-Unis, l'Inde et l'Indonésie, des projets d'infrastructures intéressants pour les fournisseurs suisses. Aussi la SERV s'attend-elle à une demande croissante ces prochaines années.

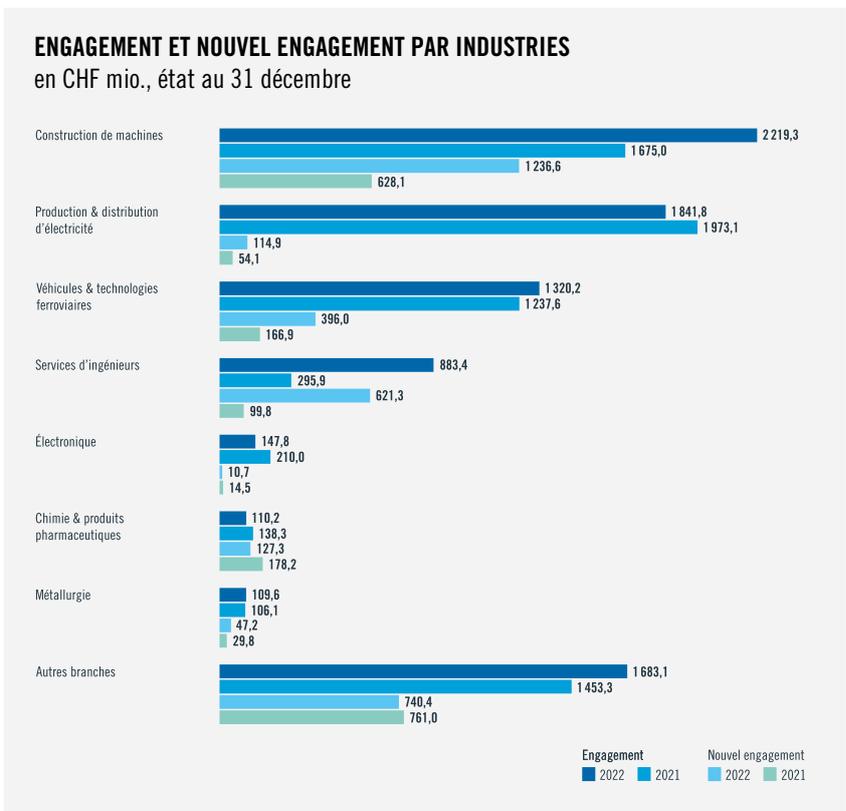
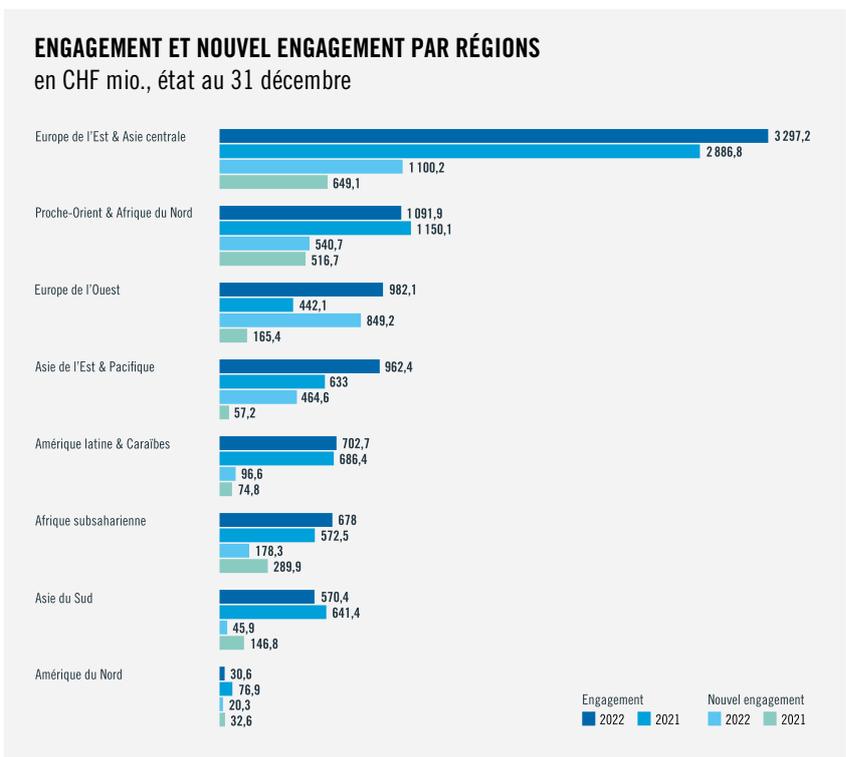
L'installation d'Entreprises Générales (EPC) en Suisse est un aspect essentiel pour permettre aux fournisseurs suisses d'accéder plus facilement aux projets d'infrastructures. Actuellement, la SERV a des échanges réguliers avec 14 EPC afin d'assurer la réalisation de projets d'infrastructures. La SERV considère que, dans l'ensemble, elle est en bonne voie de transformation pour devenir un facilitateur commercial.

Évolution de la nouvelle exposition et du nouvel engagement

En 2022, la SERV a approuvé 701 nouvelles demandes, dont 582 polices d'assurance (PA) et 119 accords de principe (AP). Ce nombre de 701 demandes est nettement inférieur aux chiffres enregistrés par le passé. Il faut toutefois tenir compte du fait qu'il existe une tendance au regroupement des sous-traitants. Formellement, cela signifie que la SERV traite avec un preneur d'assurance, par exemple une EPC ou un «packager», qui est le seul à être son client. Cependant, cet unique client regroupe, dans son contrat, une multitude de petits sous-traitants pour une transaction. Le nouvel engagement a progressé de 71 pour cent pour atteindre CHF 3,296 mia. Comme souvent, les volumes des opérations assurées ont varié dans une large fourchette allant de CHF 16 547 à CHF 390,0 mio. Et comme à son habitude, la SERV a surtout assuré des opérations pour des PME, qui représentent environ les trois quarts des PA émises. À eux seuls, les cinq engagements individuels les plus conséquents représentaient par contre déjà presque 40 pour cent de l'ensemble du nouvel engagement. Les principaux pays cibles des exportations assurées sont l'Ouzbékistan, le Royaume-Uni (grand projet avec des garants luxembourgeois) et la Turquie. Contrairement à ce que nous pouvions observer les années précédentes, les opérations de crédit ayant une échéance supérieure à deux ans représentent les deux tiers du nouvel engagement, du fait du plus grand nombre d'assurances de crédit acheteur qui ont été conclues cette année.

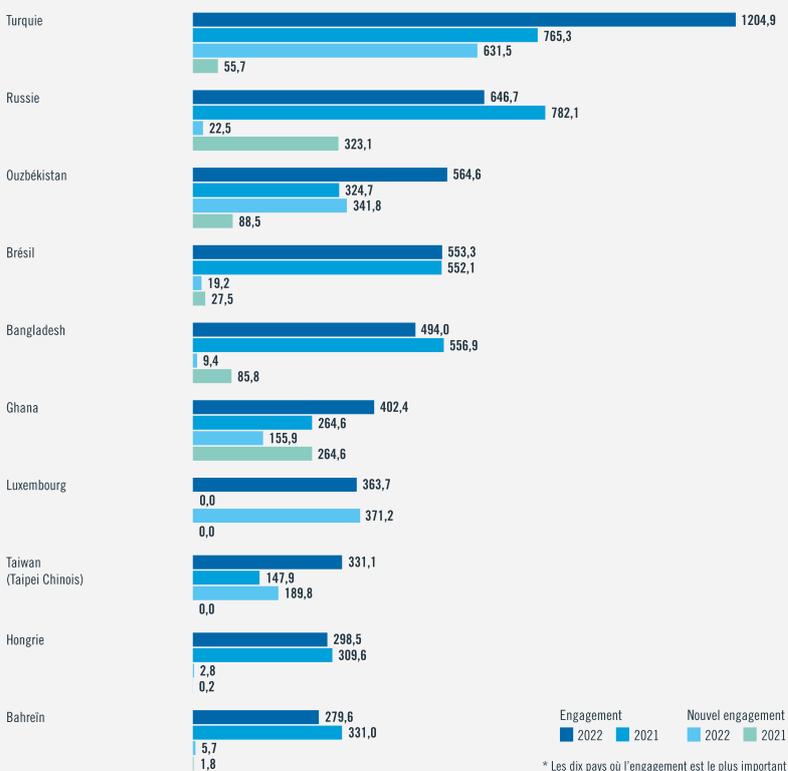
La demande d'assurances de crédit de fabrication (ACF) et de garanties de «Bonds» a baissé continûment de 2017 à 2021, que ce soit par le nombre ou par la taille des expositions. En 2022, ces produits de liquidité ont de nouveau fait l'objet d'une demande croissante de la part des exportateurs. Le nombre d'assurances de crédit de fabrication établies est passé de 39 à 47 en 2022. Le nombre de garanties de «Bonds» émises a lui aussi augmenté. Il est passé de 143 à 159 opérations. Au total, le nouvel engagement résultant de ces produits a augmenté de CHF 123,1 mio., passant à CHF 591,7 mio.

Le volume des nouveaux AP établis a diminué pour atteindre CHF 1,434 mia. en 2022. Avec une évolution notable: un grand nombre d'AP ont été établis pour des opérations sur le continent africain, dans des pays tels que l'Algérie, le Cameroun, l'Égypte, le Nigéria, le Sénégal, la Tanzanie et le Togo.



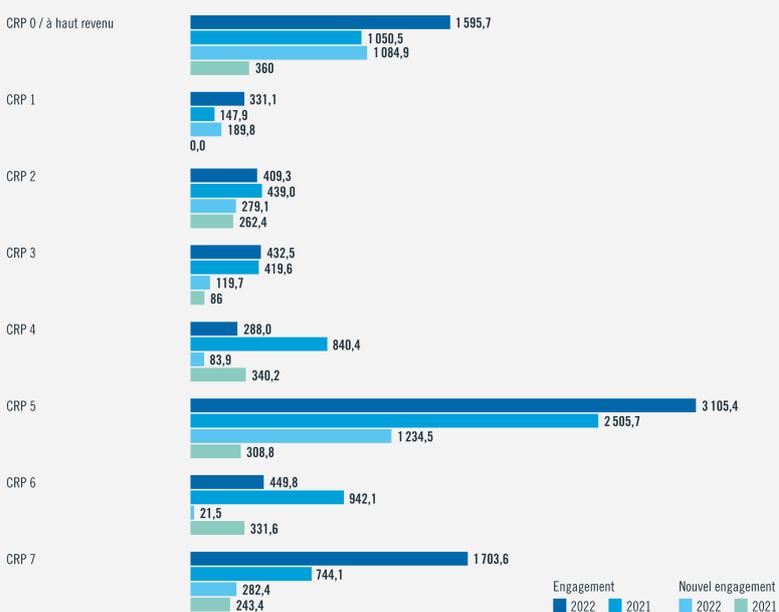
ENGAGEMENT ET NOUVEL ENGAGEMENT PAR PAYS*

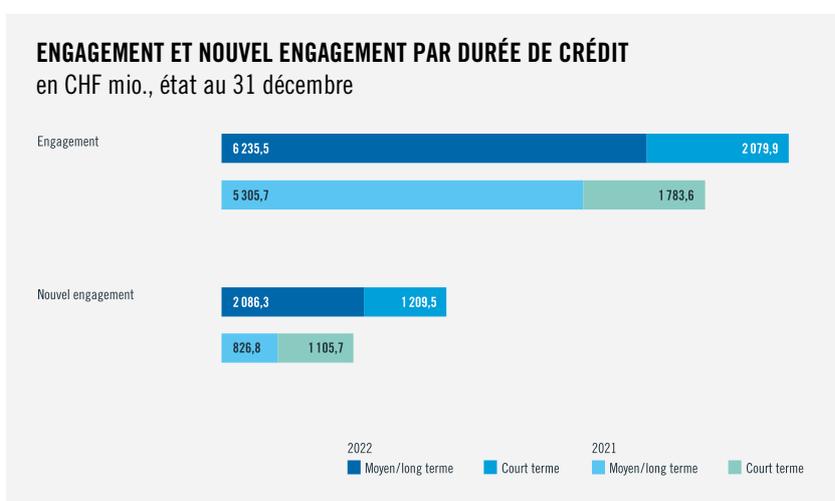
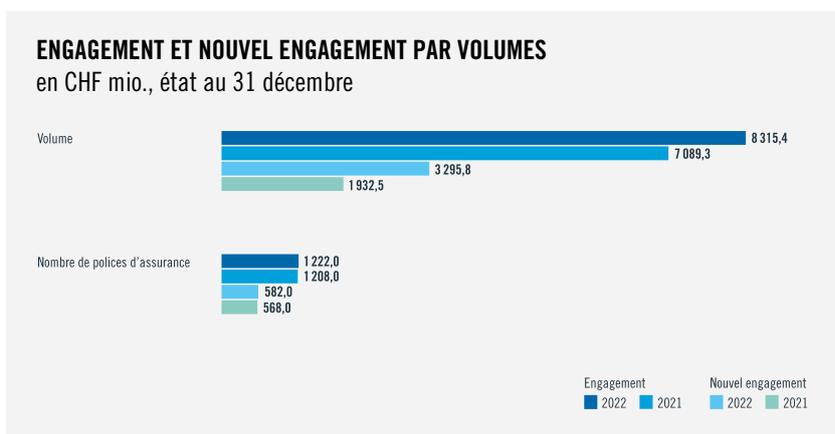
en CHF mio., état au 31 décembre



ENGAGEMENT ET NOUVEL ENGAGEMENT PAR CATÉGORIES DE RISQUE PAYS DE L'OCDE

en CHF mio., état au 31 décembre





Exposition & engagement

L'exposition de la SERV s'élevait à CHF 10,174 mia. au 31 décembre 2022. C'est CHF 250,5 mio. de plus qu'au terme de l'exercice précédent. L'engagement s'élevait à CHF 8,315 mia., soit environ CHF 1,226 mia. de plus qu'au jour de référence de l'année précédente. Les nouvelles PA expliquent cette hausse de l'exposition.

La variation de l'exposition existante n'est pas seulement due au volume des nouvelles opérations. Généralement, elle est influencée par la sortie de compte de PA arrivées à expiration, le remboursement de crédits à l'exportation assurés ainsi que la durée de garantie et les variations du taux de change des opérations assurées.

La plus forte exposition par pays de la SERV revient à la Turquie – comme c'était déjà le cas ces dernières années –, à CHF 1,285 mia. L'Ouzbékistan s'est hissé à la troisième place de la liste des pays par engagement. Dans ce pays, une série de projets dans le secteur du textile avaient été assurés ces dernières années. Et en 2022, le projet Pathfinding présenté à la page 26 dans le secteur du tourisme s'y est ajouté (cf. Sur le terrain: Nouveau débouché commercial en Ouzbékistan pour les PME suisses). L'exposition à la Russie recule depuis plusieurs années. Depuis 2022 et les sanctions qui ont été prises à l'encontre de la

Russie, la SERV n'est plus autorisée à assurer de nouveaux projets dans ce pays, sauf dans de rares cas exceptionnels.

Environnements national et international

La SERV peut assurer sans autres preuves des opérations dont la part de la valeur ajoutée suisse représente au moins 20 pour cent de la valeur totale de la commande.

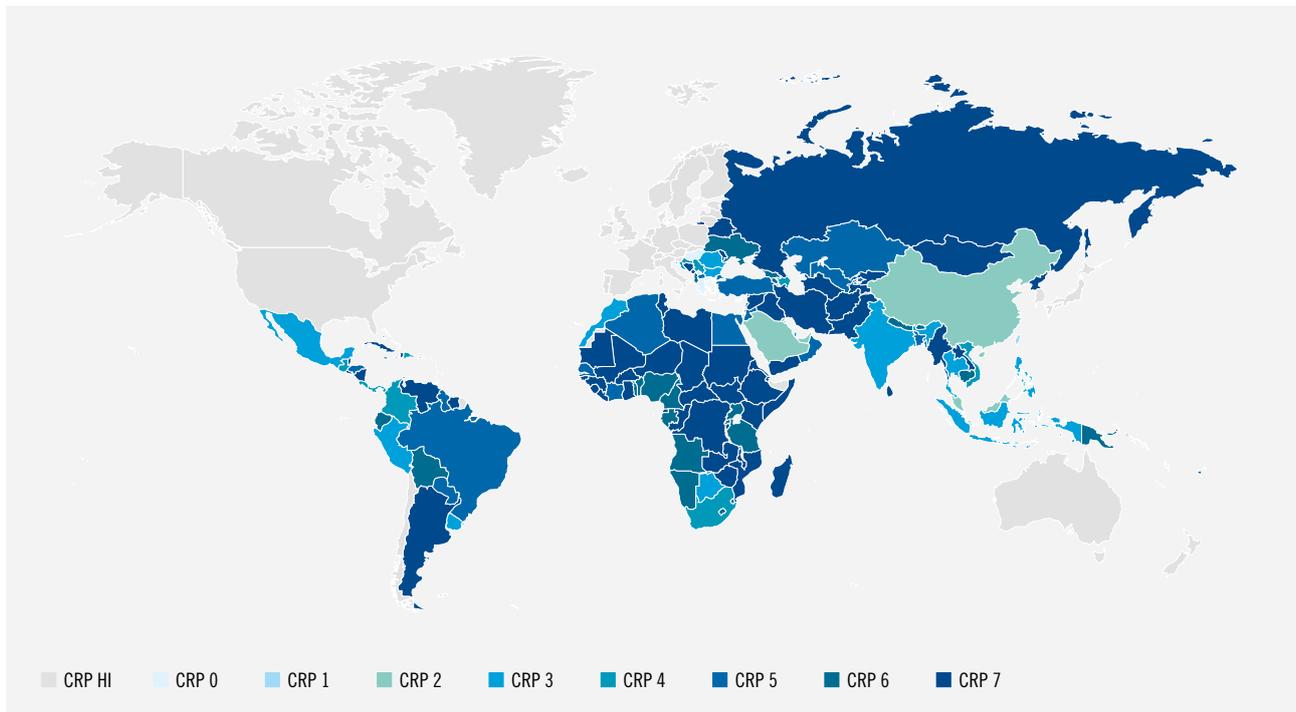
En septembre 2022, le Conseil fédéral a décidé de prolonger, pour une durée illimitée, les critères de valeur ajoutée simplifiés temporairement en vigueur qu'il avait adoptés dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Cela permet à la SERV d'assurer sans autres preuves des opérations dont la part de la valeur ajoutée suisse représente au moins 20 pour cent de la valeur totale de la commande. Les taux de couverture plus élevés, également décidés dans le cadre de la pandémie de COVID-19, ont été ramenés à leur niveau antérieur (80% pour les assurances de crédit de fabrication, et 90% pour les garanties de «Bonds») au 31 décembre 2022.

En 2022, les négociations internationales sur le soutien public aux crédits à l'exportation se sont concentrées sur la modernisation de l'«Arrangement on Officially Supported Export Credits» (Arrangement). Les règles seront simplifiées et assouplies. Cette modernisation a pour objectif d'assouplir les règles relativement rigides de l'Arrangement afin de réduire les désavantages concurrentiels qui en résultent par rapport aux pays qui ne sont pas membres de l'OCDE. Les nouvelles règles devront rester conformes aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui souhaite mettre un terme aux subventions publiques aux exportations. L'autre ambition de la modernisation est d'inscrire la promotion des projets respectueux du climat dans l'Arrangement. Les participants espèrent parvenir à un consensus d'ici mars 2023. La SERV fait tout ce qui est en son pouvoir pour que ces objectifs soient atteints et pour que l'Arrangement modifié tienne compte des besoins actuels tout en instaurant des règles de concurrence équitables.

Cette année encore, la SERV a joué un rôle actif dans les réunions de l'Union de Berne. Au centre de ses travaux, on peut citer les conséquences de la guerre en Ukraine et de la pandémie de COVID-19 sur les activités commerciales, les opportunités et les risques sur le marché africain, qui ne cesse de se développer, et la politique climatique.

Outre les coopérations multilatérales, la SERV s'efforce d'entretenir et de renforcer ses relations bilatérales. C'est la raison pour laquelle elle a des échanges réguliers avec d'autres ACE.

Catégories de risque pays de l'OCDE État au 31 décembre 2022



SINISTRES

23

INDEMNITÉS
en CHF mio.

55

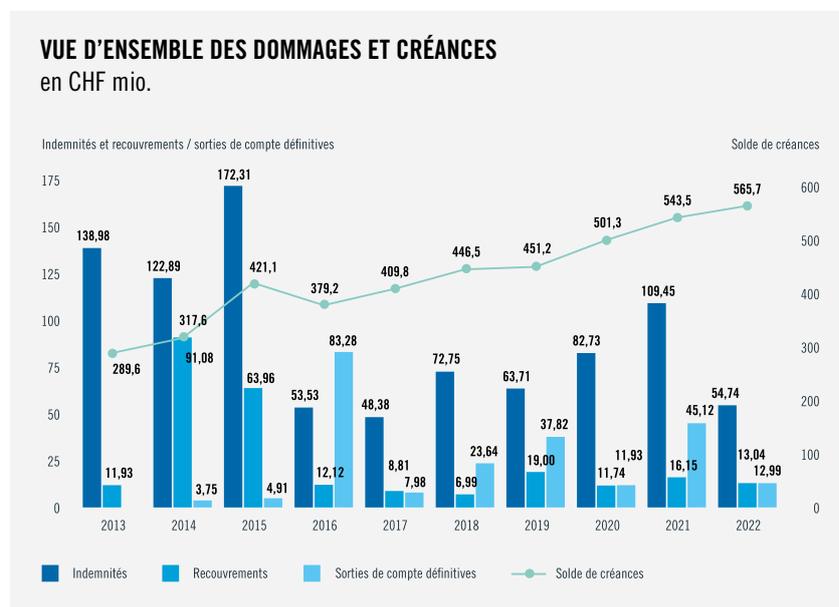
Dommmages et créances

La SERV a traité 23 nouveaux dommages pendant l'exercice considéré et versé des indemnités pour un montant de CHF 33,4 mio. La plupart de ces dommages étaient mineurs. Il faut y ajouter quelques dommages moyens, ainsi que deux sinistres importants en Pologne et aux Émirats arabes unis.

Cette année encore, la SERV est parvenue à éviter quelques dommages en gérant avec engagement et anticipation les situations antérieures à la survenue des dommages, au moyen de mesures telles que des restructurations d'échéances et des prolongations de couvertures. Après la pandémie de COVID-19, une autre crise a éclaté, à savoir la guerre en Ukraine, qui laisse présager des dommages – parfois importants – dans un avenir proche. Aussi la SERV a-t-elle constitué des réserves en conséquence. Notons qu'une vague de dommages en provenance de cette nouvelle région en crise qu'est l'Europe de l'Est ne s'est pas encore matérialisée.

En matière de recouvrement, 217 dommages ont été traités dans un total de 38 pays. Le recouvrement est une procédure souvent difficile et laborieuse, qui dépend fortement du pays du débiteur ainsi que de la volonté et de la capacité de payer de ce dernier. Le lancement de poursuites se conclut cependant régulièrement par un succès dans le pays concerné. Le soutien des acteurs politiques tels que les ambassades a parfois un effet très positif sur les recouvrements. Les montants les plus élevés recouvrés pendant l'exercice considéré nous proviennent des

Émirats arabes unis (CHF 6,4 mio.), du Congo-Brazzaville (CHF 2,1 mio.) et de la Suisse (CHF 0,7 mio.).



Restructurations et rééchelonnements de dettes

L'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) lancée en 2020, qui prévoit un différé de paiement pour aider les pays les plus pauvres à surmonter la crise sanitaire liée au COVID-19, a aussi eu une incidence sur l'exercice 2022: parmi les pays présentant des rééchelonnements de dettes actifs avec la Suisse, le Cameroun et le Pakistan se sont vu accorder des délais de paiement au titre de l'ISSD pour leurs échéances de 2020 à fin 2021. Les remboursements sont effectués depuis mi-2022.

Des négociations avec l'Argentine et Cuba ont aussi eu lieu en 2022. Les pourparlers avec Cuba n'ont engendré aucune avancée notable et se poursuivront en 2023. Fin octobre 2022, les créanciers du Club de Paris – parmi lesquels la Suisse – sont convenus d'un nouveau règlement pour le rééchelonnement de la dette de l'Argentine, lequel prévoit un remboursement sur une période de six ans, avec des tranches de paiement semestrielles jusqu'en septembre 2028. La convention bilatérale avec l'Argentine devrait être signée au premier trimestre 2023. Le premier remboursement a été effectué en décembre 2022.

En novembre 2020, les pays du G20, les membres du Club de Paris et d'autres pays créanciers sont convenus d'un «cadre commun pour les traitements de dette au-delà de l'ISSD» (cadre commun). Le cadre commun se veut une solution possible pour les pays qui ont besoin de recevoir une aide au-delà de l'ISSD afin de surmonter leurs problèmes de liquidités, et pour ceux dont le poids de la dette est devenu insoutenable. La SERV et la Suisse sont concernées par le cas de l'Éthiopie et de la Zambie, qui ont déposé une demande au titre du cadre commun. Pour le moment, aucune solution concrète n'a été trouvée pour ces demandes.

La SERV est aussi affectée par la disparition du LIBOR à la fin de l'année 2021: les accords de rééchelonnement de six pays reposaient sur les taux interbancaires proposés à Londres devaient être soumis à de nouveaux taux. La SERV est d'ores et déjà parvenue à négocier un nouveau règlement avec quatre pays débiteurs durant l'exercice considéré, et la Suisse poursuit les négociations avec les deux autres pays débiteurs.

Les autres pays énumérés dans le tableau «Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement» (cf. PDF p. 67) avec lesquels des accords de rééchelonnement ont été conclus au Club de Paris ont honoré leurs obligations de paiement pendant l'exercice.

POLITIQUE ET GESTION DE RISQUE & PRATIQUE DE COUVERTURE

Le conseil d'administration assume la responsabilité de la gestion du risque de la SERV et en assure la surveillance. Il définit la politique de risque et évalue périodiquement le profil de risque.

En 2022, la SERV a redoublé d'efforts afin de mettre en place une gestion des risques d'entreprise holistique.

Politique et gestion de risque

En matière de politique de risque, le conseil d'administration (CA) de la SERV a promulgué une mise à jour de son règlement, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Les principales modifications concernent les notations des agences de notation, les risques de concentration dans le portefeuille, les monnaies étrangères autorisées pour les opérations d'assurance ainsi que la définition des tolérances au risque pour les banques étrangères en tant que sujets de risque et pour les réassureurs privés.

En 2022, le CA a également examiné dans le détail les risques auxquels la SERV est exposée. Il a constaté une gestion appropriée des risques financiers, opérationnels et stratégiques, ainsi que des risques d'assurance et de réputation. Le nouveau système de gestion de la compliance créé en 2020 fait l'objet d'un développement continu afin de tenir compte des exigences croissantes dans ce domaine. La SERV contrôle chaque année les risques traités par le système de contrôle interne (SCI) et ajuste les contrôles clés à l'évolution des processus de travail dès que cela est nécessaire.

En 2022, la SERV a redoublé d'efforts afin de mettre en place une gestion des risques d'entreprise holistique. Pour épauler le CA et la direction dans l'organisation de la gestion des risques, une gestionnaire des risques a été recrutée en novembre. Nos collaborateurs se sont aussi attaqués, à tous les échelons de l'entreprise, à la question de la cyber-résilience. Pour ce faire, plusieurs évaluations des risques ont été réalisées, et de multiples analyses de scénarios et de sensibilité effectuées. La SERV a conservé sa capacité d'action dans tous les scénarios testés.

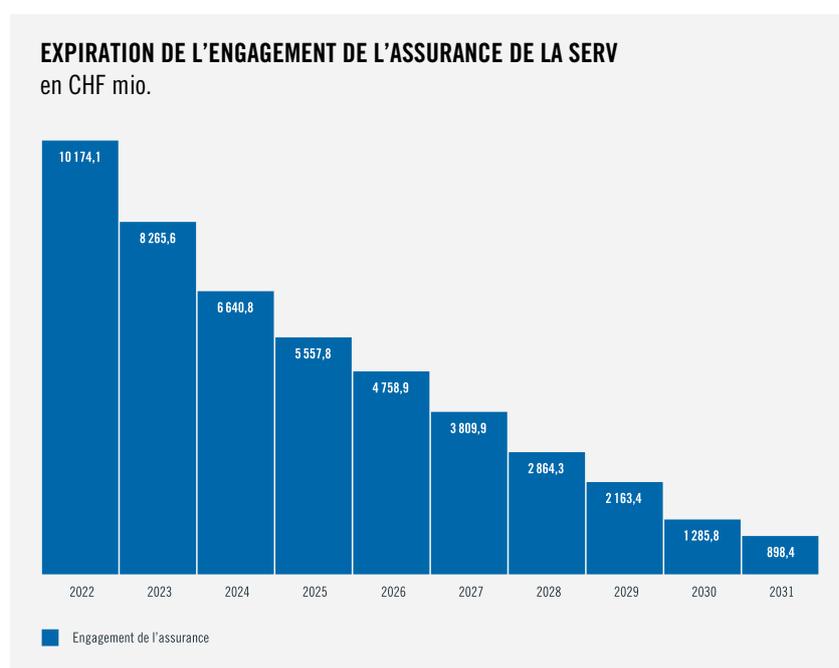
En s'appuyant sur les évolutions du marché et, surtout, sur les prévisions commerciales de ses principaux clients, la SERV examine régulièrement ses capacités restantes par rapport au capital porteur de risque (CPR) et l'utilisation du plafond d'engagement.

Engagement de l'assurance

Le Conseil fédéral fixe un plafond d'engagement qui définit le montant maximal des engagements de l'assurance de la SERV. Ce plafond d'engagement se monte à CHF 14 mia. actuellement. Fin 2022, il était épuisé à 72,7 pour cent.

Le CA de la SERV doit également faire en sorte que le Conseil fédéral puisse lui donner des directives concernant à l'assurance d'une opération d'exportation d'une portée particulière. Pour cela, il informe le SECO sans tarder. En 2022, quatre opérations d'exportation ont été soumises au processus d'identification des opérations ayant un caractère politique sensible susceptibles de revêtir une portée particulière; aucune d'entre elles n'a cependant été reconnue comme telle.

Pour disposer d'une plus grande flexibilité dans la gestion du portefeuille d'assurances, la SERV a fait appel en 2021 à deux courtiers en assurances sélectionnés au terme d'une procédure d'appel d'offres public. Leur mission consiste à placer les expositions du portefeuille existant sur le marché selon les besoins. L'objectif est de recourir à de telles ventes d'expositions pour réduire les risques de concentration ou dans les cas où les limites par pays ou par contrepartie ont été fortement exploitées. Le portefeuille d'assurances est soumis à une analyse trimestrielle afin de déterminer quels sont les besoins de réassurance. En 2022, des couvertures ont été conclues auprès de réassureurs privés, et ce, pour la première fois. Ces couvertures découlent du droit des marchés publics.



Pratique de couverture

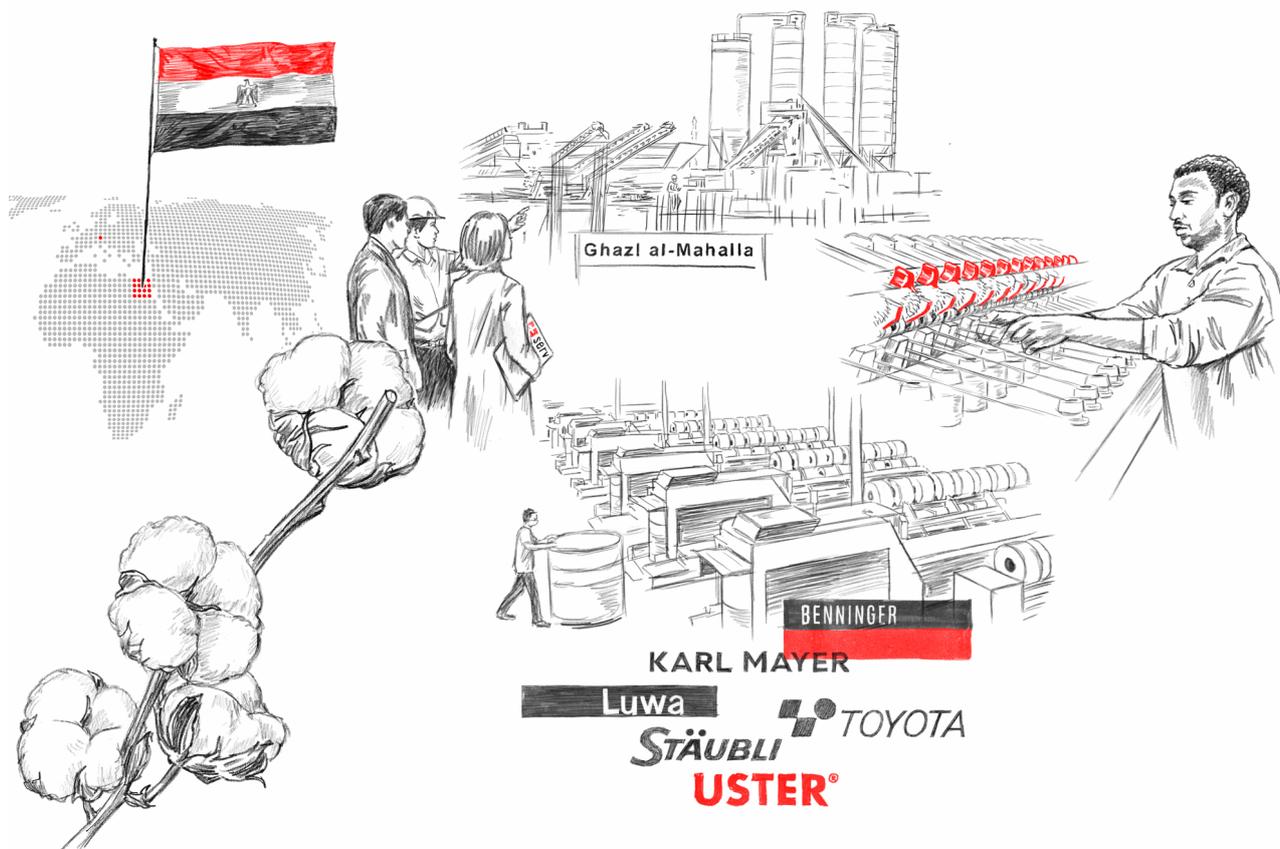
La SERV évalue le risque pour les différents pays, banques et acheteurs privés dans la pratique de couverture. La pratique de couverture est le principal instrument de pilotage du risque de l'activité d'assurance. Pour la définir, les développements politiques et économiques actuels dans les pays et les secteurs concernés sont analysés et évalués. Outre ses propres analyses, la SERV prend aussi en compte des sources externes, par exemple les estimations d'agences de notation reconnues. La catégorisation par risque pays de l'OCDE (CRP) est l'un des indicateurs les plus importants aux fins de la pratique de couverture. Plusieurs fois par an, la classification des pays dans les catégories CRP est vérifiée et fait l'objet d'une nouvelle évaluation par le Groupe d'experts en risque pays de l'OCDE. La SERV fait partie de ce groupe d'experts.

SUR LE TERRAIN

L'assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV assiste et accompagne les exportateurs suisses de l'orientation stratégique jusqu'au dernier paiement d'une opération d'exportation. Comment cela fonctionne-t-il? C'est ce que racontent des exemples tirés de la pratique.

PARTICIPATION SUISSE À UN PROJET PHARE DE RÉNOVATION DE L'INDUSTRIE TEXTILE ÉGYPTIENNE

Le gouvernement égyptien procède à la rénovation complète de ses usines textiles. L'industrie suisse des machines textiles participe aussi au projet. La SERV soutient le projet en octroyant une couverture complexe d'ACE, par son savoir-faire et en étant présente sur place lors des négociations avec les partenaires.



Presque toute l'industrie suisse des machines textiles participe à la rénovation du secteur du textile égyptien.

Le coton égyptien est un produit de luxe réputé qui satisfait aux exigences les plus strictes. Cependant, les ventes reculent du fait de son prix élevé et les usines textiles de l'État sont vieillissantes. C'est pourquoi le gouvernement égyptien a décidé d'entreprendre la rénovation complète du secteur du coton et de son industrie textile. Le projet inclut la modernisation de la filature «Ghazi al-Mahalla», qui deviendra la plus grande du monde. Pour ce faire, le gouvernement égyptien a sélectionné des industriels de la transformation du coton et des fabricants de machines textiles suisses renommés afin de déployer les technologies les plus modernes dans ses usines. Les nouvelles machines devront faire baisser la consommation énergétique tout en accroissant la production. Par ailleurs, le fait que le coton soit transformé dans le pays a des effets positifs sur la création de valeur ajoutée et d'emplois qualifiés en Égypte.

«Les conseillers de la SERV nous ont largement soutenus. Ils se sont rendus plusieurs fois sur place, facilitant les échanges avec le client, explicitant les processus et les exigences et nous apportant une aide précieuse pour les questions environnementales. Cette bonne communication nous a été très utile lors des négociations et pendant les travaux de projet et les travaux de financement.»

HANSPETER WEILENMANN
CFO, BENNINGER SA

Aux côtés des exportateurs depuis le début des négociations

Une assurance de la SERV rend possible une opération sous cette forme et permet aux fournisseurs suisses de proposer des conditions de financement attrayantes à l'acheteur égyptien. En effet, comme l'explique Hanspeter Weilenmann, CFO de Benninger SA (Benninger), l'un des fournisseurs, «Benninger et ses clients ont besoin de financements économiquement viables à moyen terme pour réaliser les projets». Les entreprises Karl Mayer Textilmaschinen AG, Luwa Air Engineering SA, Maschinenfabrik Rieter AG, Stäubli AG, Toyota Textile Machinery Europe AG et Uster Technologies SA participent également au projet.

Au-delà de l'assurance proprement dite, la SERV a aussi joué un rôle de conseil et d'accompagnement pour ce projet. Ainsi, des représentants de la SERV étaient présents directement sur place, dès le début des négociations contractuelles avec la banque assurant le financement, pour nouer le contact avec les partenaires égyptiens. Comme en témoigne Hanspeter Weilenmann, ces échanges en personne se sont révélés très fructueux: «Les conseillers de la SERV nous ont largement soutenus. Ils se sont rendus plusieurs fois sur place, facilitant les échanges avec le client, explicitant les processus et les exigences et nous apportant une aide précieuse pour les questions environnementales. Cette bonne communication nous a été très utile lors des négociations et pendant les travaux de projet et les travaux de financement.»

Une assurance souple pour un projet phare

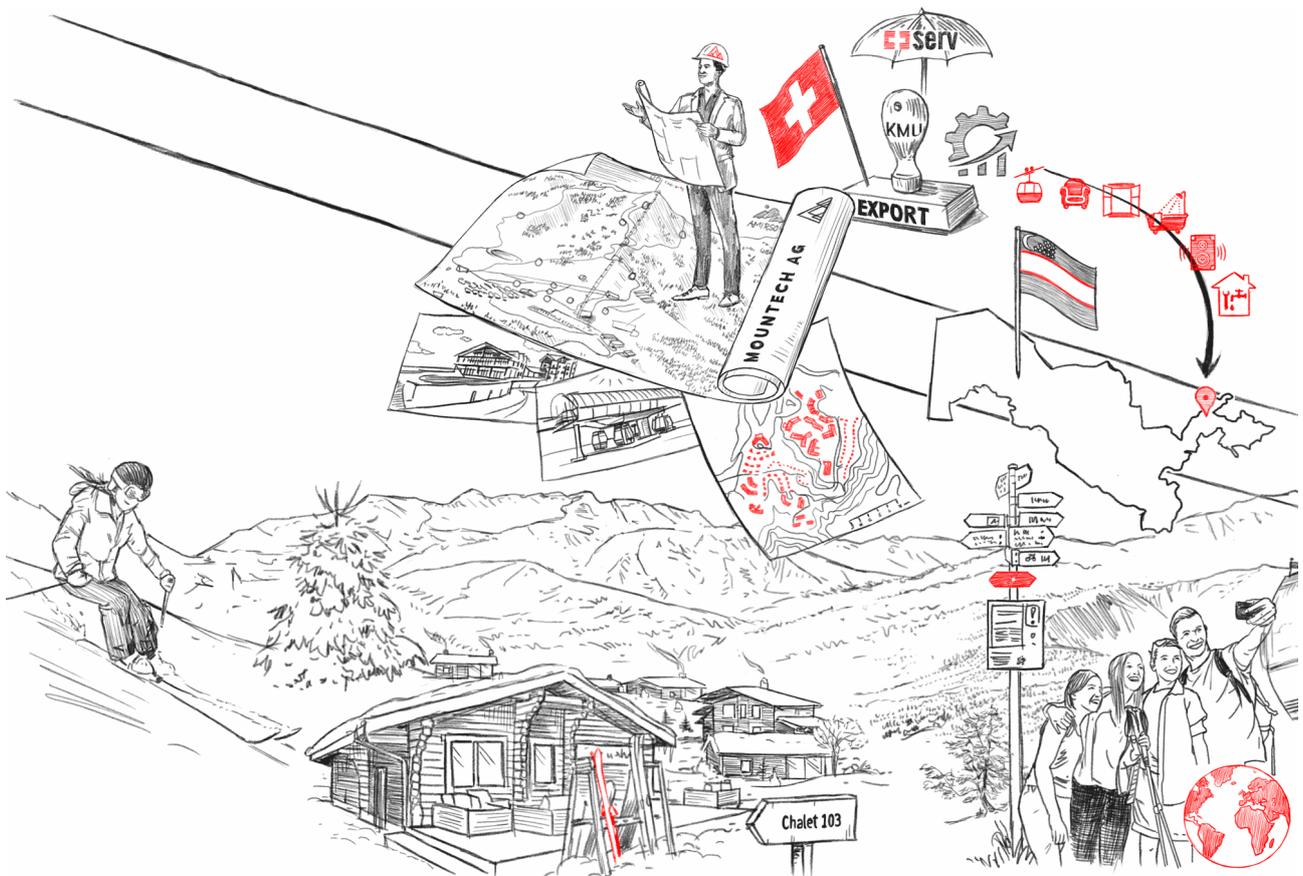
Pour pouvoir assurer cette opération, la SERV a dû développer une solution créative et souple. En effet, cette opération englobe 87 contrats de livraison dans trois monnaies, avec des livraisons sur sept sites, dont chacun est soumis à des exigences environnementales différentes. Cette opération a été possible grâce à la coopération étroite entre toutes les parties, à l'établissement d'un contrat de crédit et à une garantie de paiement unique émise par le ministère des Finances égyptien.

Cette commande d'une valeur totale de CHF 402 mio. est un projet unique en son genre pour les fabricants de machines textiles suisses. Bien qu'ils aient recours à des financements couverts par la SERV depuis longtemps déjà, jamais un seul de leurs projets n'avait nécessité pareil montant. Andreas Oel, Senior Vice President, Large Enterprises, SMEs & Acquisition à la SERV, revient sur l'importance de ce projet: «Il est très important que l'industrie suisse des machines textiles puisse participer à ce projet titanesque sur un marché émergent, qui pourrait par la suite générer de nouvelles commandes ainsi que des mandats de service sur le long terme.»

L'État égyptien a noué des relations avec des fabricants de machines textiles suisses pendant plusieurs décennies. Certaines machines livrées il y a plus de 40 ans sont encore en fonctionnement, ce qui atteste de leur qualité. Les livraisons en cours vont permettre de leur insuffler une nouvelle vie.

NOUVEAU DÉBOUCHÉ COMMERCIAL EN OUZBÉKISTAN POUR LES PME SUISSES

Plusieurs PME issues des secteurs d'activité les plus divers participent au projet d'agrandissement d'une station touristique en Ouzbékistan. Certaines d'entre elles n'avaient encore jamais exporté. Une assurance de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation leur permet de le faire.



De très nombreuses PME suisses sont des fournisseurs de la station touristique d'Amirsoy, en Ouzbékistan. Pour certaines d'entre elles, il s'agit là de leur première exportation.

En Ouzbékistan, non loin de la capitale Tachkent, des chalets – tels que nous les connaissons dans les Alpes suisses – agrémentent le paysage pittoresque sur les contreforts de la chaîne du Tchatkal. Ce lieu, c'est la station touristique d'Amirsoy, qui a ouvert en 2019. Les affaires sont florissantes, à telle enseigne que l'exploitant veut agrandir la station. Le projet d'agrandissement prévoit la construction d'un hôtel et l'installation d'une ligne de télécabines reliant la station de basse altitude à la station de moyenne altitude. Plusieurs PME suisses actives dans des secteurs aussi divers que la construction de téléphériques, la conception d'espaces de bien-être, l'aménagement intérieur ou la fabrication de meubles ou de stores sur mesure fournissent à la station des produits répondant aux normes de qualité les plus élevées.

Avoir la SERV à ses côtés crée un climat de confiance

Certaines de ces PME sont des entreprises familiales qui livrent leurs marchandises par-delà les frontières de la Suisse pour la première fois. Ces livraisons sont nécessaires pour que l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV puisse assurer l'opération. Pour l'entreprise générale Mountech AG (Mountech), c'est le seul moyen d'aider l'acheteur à obtenir un financement à des conditions intéressantes. Pour une commande d'une valeur totale de CHF 35 mio., un acompte de 15 pour cent seulement suffit. Les 85 pour cent restants sont financés par la banque dans le cadre d'un crédit acheteur aux conditions avantageuses sur une durée de six ans. Cette opération est possible grâce à l'assurance

de la SERV, qui jouit indirectement de la notation AAA de la Confédération, synonyme de faible risque. Mais avoir la SERV à ses côtés a aussi d'autres avantages.

«Lorsque des exportateurs avaient des questions, par exemple sur les exigences en matière de valeur ajoutée, j'ai pu tout simplement les renvoyer vers les conseillers de la SERV. Ce fut un grand soulagement.»

MARIKA PECHR

CHEFFE DE PROJET, MOUNTECH AG

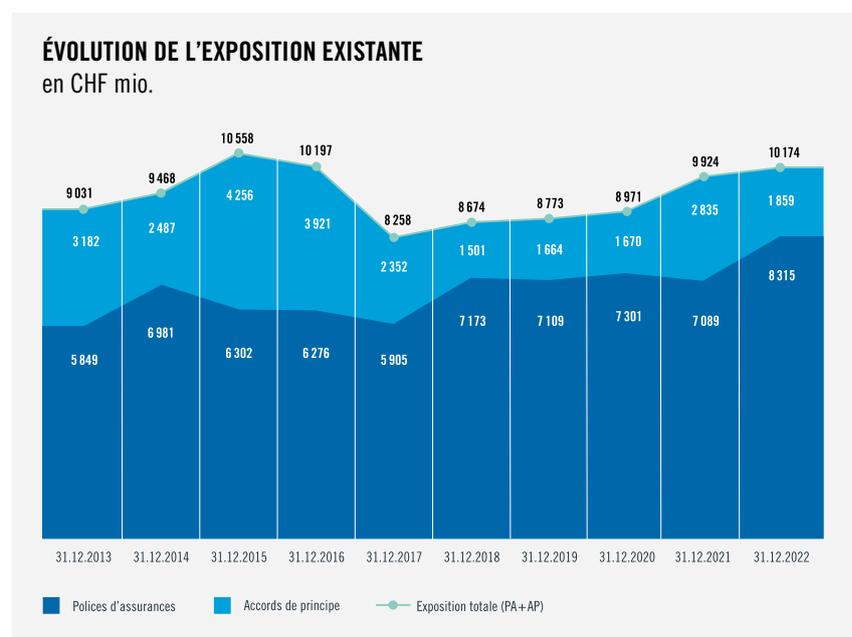
En effet, la prise de contact avec les fournisseurs suisses n'a pas toujours été facile, explique Marika Pechr, cheffe de projet chez Mountech: «De nombreuses personnes ont accueilli le projet avec scepticisme, par méconnaissance du pays cible, l'Ouzbékistan. J'ai pu leur dire que la SERV, l'agence de crédit à l'exportation de droit public de la Confédération, assurait notre projet, ce qui a bien aidé. Cela a créé un climat de confiance.» Il était également important d'accompagner des exportateurs inexpérimentés en matière de commerce international et de les conseiller. «Là encore, la SERV fut d'un grand secours. Lorsque des exportateurs avaient des questions, par exemple sur les exigences en matière de valeur ajoutée, j'ai pu tout simplement les renvoyer vers les conseillers de la SERV. Ce fut un grand soulagement», confie Marika Pechr.

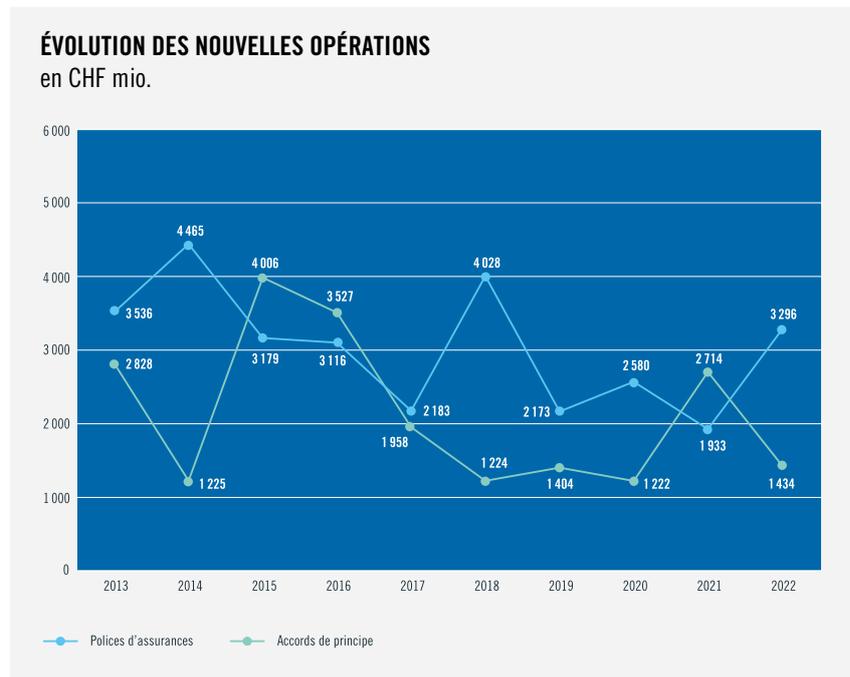
Un espace de détente ouvert à tous

Les PME suisses ne sont pas les seules bénéficiaires du projet. La population ouzbèke en profite également: la station, qui accueille des touristes tout au long de l'année, emploie 500 collaborateurs et collaboratrices. Outre son offre d'hébergements adaptée aux visiteurs du monde entier, la station, qui propose un grand nombre de nouvelles activités de loisirs, constitue un espace de détente pour la population locale, à seulement une heure de Tachkent en voiture. Une excursion rafraîchissante en montagne est toujours bienvenue, surtout en été, où les températures en plaine peuvent rapidement atteindre 40 °C.

COMPARAISON PLURIANNUELLE

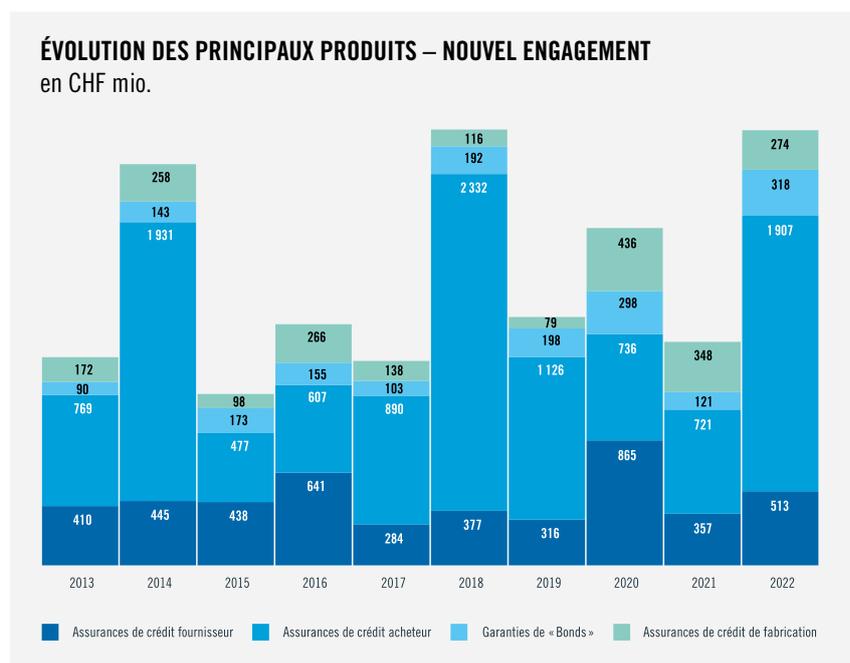
Étant donné que la SERV est une agence de crédit à l'exportation publique qui complète l'offre des assurances privées via l'assurance de risques non couverts sur ce marché, le volume d'opérations et le flux de fonds provenant des activités commerciales de la SERV subissent de fortes variations. La demande d'assurances de la SERV dépend d'une part de la conjoncture du secteur de l'exportation suisse et, d'autre part, des pays vers lesquels ces opérations d'exportation sont réalisées et des conditions de paiement ou de crédit convenues par les parties pour l'opération.

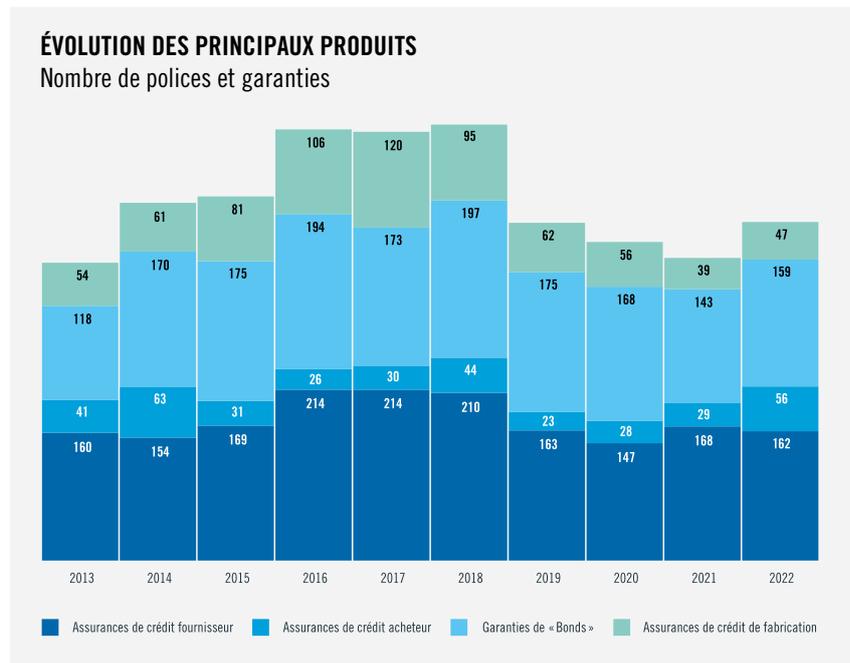




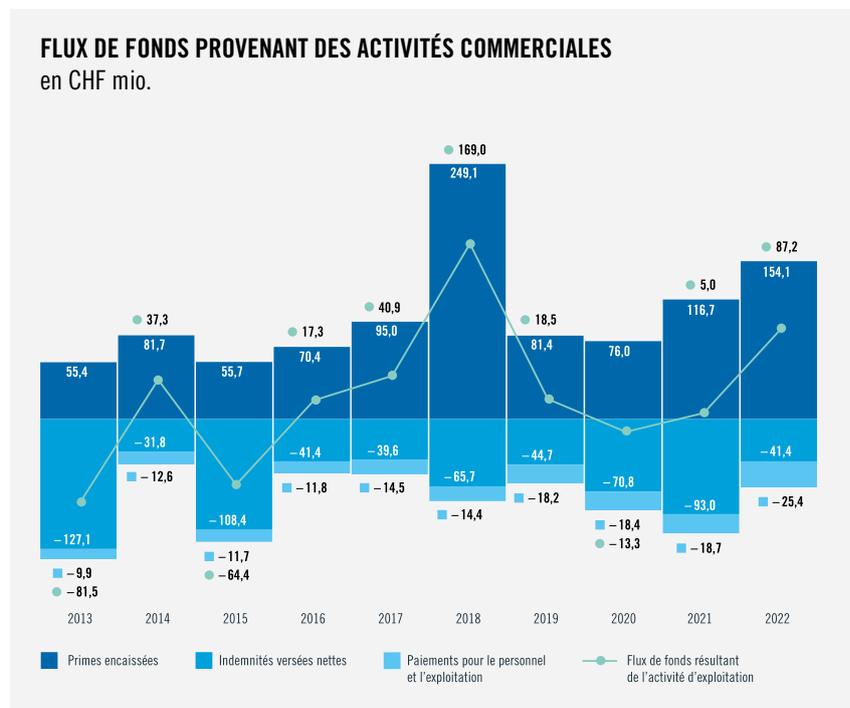
L'exposition existante représente la somme de l'ensemble des risques que la SERV assure via ses polices d'assurance (PA) et ses accords de principe (AP) à la fin d'un exercice.

L'évolution des nouvelles opérations mesure la somme de l'ensemble des nouveaux risques assurés au cours d'une année, les PA et les AP étant comptabilisés séparément. Ces deux indicateurs sont soumis à une forte volatilité. En général, les années pour lesquelles le volume des nouvelles opérations est élevé du fait des AP alternent avec les années où le nouvel engagement résulte d'un nombre important de PA.



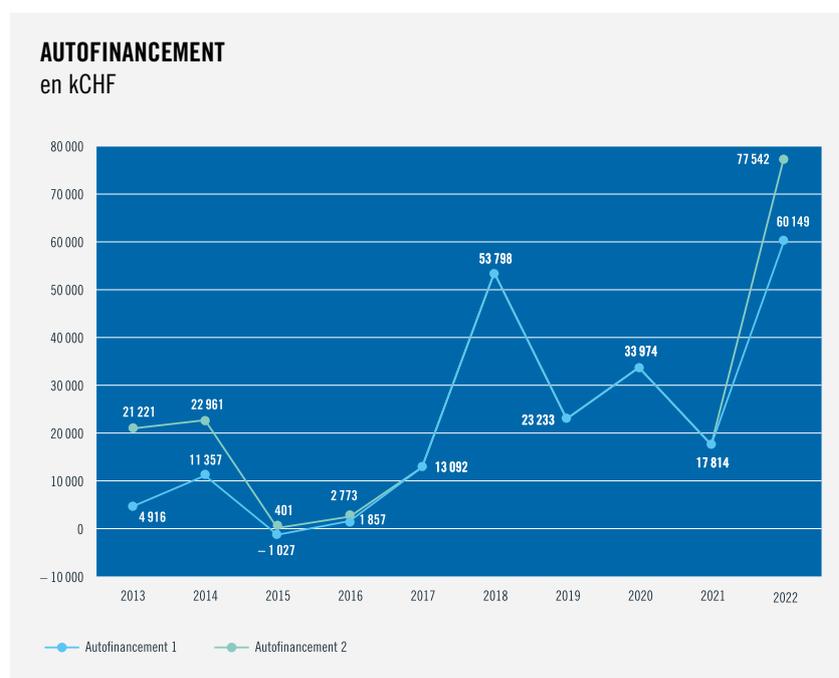


Si l'on observe les chiffres des nouveaux engagements en les différenciant selon les principaux produits, on constate que le nombre et le volume des différents produits sont généralement inversement proportionnels: si, par exemple, la SERV assure un volume d'opérations important via un petit nombre d'assurances de crédit acheteur au cours d'une année, alors le volume correspondant aux assurances de crédit de fabrication et aux garanties de « Bonds » se répartit sur un grand nombre d'opérations.

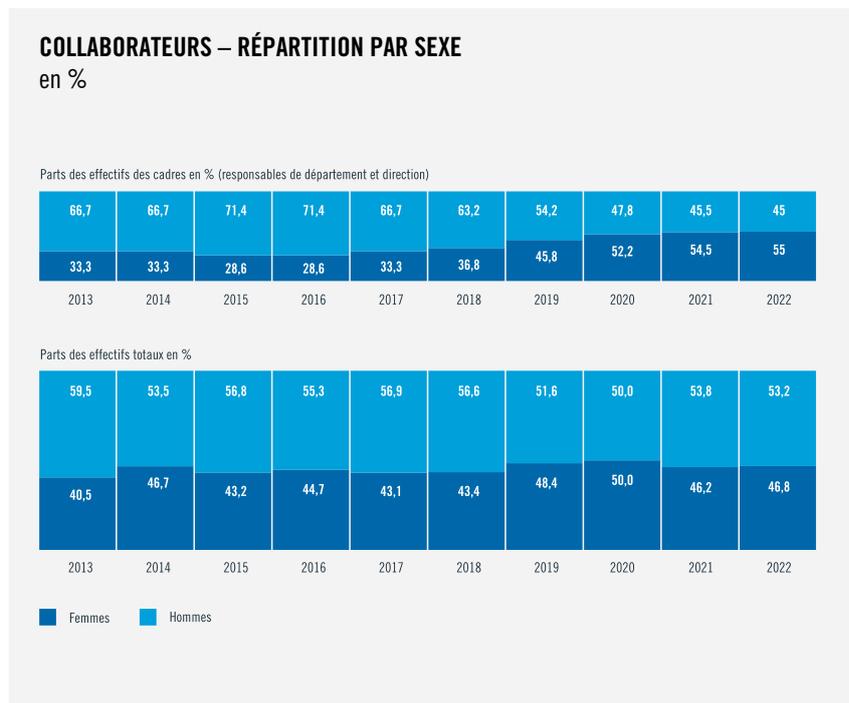
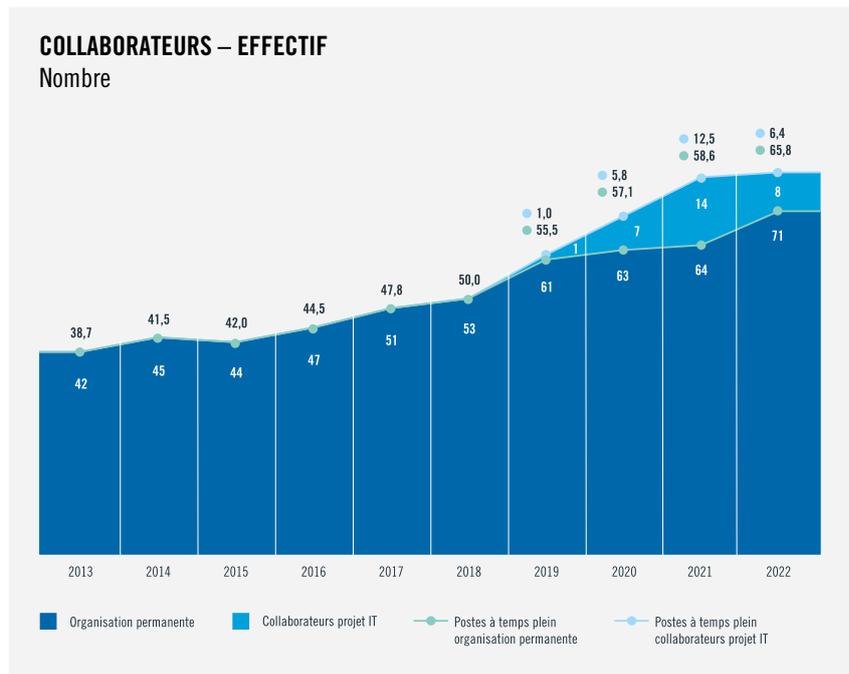


Le flux de fonds provenant des activités commerciales opérationnelles indique si les paiements des primes sont suffisants pour financer les

indemnités versées ainsi que les charges d'exploitation et de personnel. Le fait que des années de primes élevées et de faibles indemnités alternent avec des années où les primes sont faibles et les dommages élevés reflète la forte volatilité des activités de la SERV. Cumulés sur les dix dernières années, les flux de fonds sont clairement positifs. En d'autres termes, les primes encaissées sont suffisantes pour financer les indemnités à verser pour les dommages et l'exploitation opérationnelle.



La SERV a une obligation légale d'autofinancement. Cela signifie qu'elle doit être en mesure de proposer ses prestations d'assurance sans bénéficier de subventions. L'autofinancement représente, pour chaque année, l'excédent à réaliser pour que les revenus provenant des primes encaissées couvrent la perte annuelle moyenne attendue et les charges d'exploitation (autofinancement 1). Si l'on y ajoute les revenus du capital, dont le montant était nul ces dernières années, on obtient l'autofinancement 2. L'autofinancement 2 est resté positif au cours des dix dernières années. Pour la première fois depuis 2016, l'autofinancement 2 est repassé devant l'autofinancement 1 du fait des produits d'intérêts sur le capital de la SERV.



L'effectif a augmenté de façon continue pour plusieurs raisons. D'une part, le nombre de demandes d'assurance et de déclarations de sinistre a progressé ces dernières années, raison pour laquelle le service de conseil à la clientèle a été renforcé. D'autre part, les exigences auxquelles la SERV doit se conformer ont elles aussi augmenté (conformité et gestion du risque). Ces trois dernières années, la SERV a par ailleurs dû augmenter ses effectifs pour pouvoir renouveler et développer ses systèmes informatiques.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La SERV attache une grande importance au contrôle des opérations d'assurance dans le domaine environnemental, social et des droits de l'homme.

Conditions cadres

Lors du contrôle des demandes d'assurance, la SERV tient compte des directives internationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des principes de la politique étrangère suisse, conformément à l'art. 6 al. 2 de la Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (LASRE). Ces principes concernent la cohabitation pacifique des peuples, le respect des droits de l'homme et la promotion de la démocratie, la sauvegarde des ressources naturelles, la réduction de la pauvreté dans le monde, mais également la préservation de l'indépendance et de la prospérité de la Suisse. D'autres exigences peuvent résulter d'obligations de la Suisse en vertu du droit international. Dans le domaine du développement durable, la SERV procède à des examens approfondis sur le plan environnemental, social et des droits de l'homme ainsi que dans le domaine de l'anticorruption; quant au financement des projets qu'elle soutient, elle vérifie, dans certains cas, que les acheteurs étatiques seront en mesure de supporter durablement leur endettement.

Pour l'évaluation de projets d'envergure, des visites sont effectuées sur place, si nécessaire. En raison des restrictions en matière de déplacements suite à la pandémie de COVID-19, ces visites et rencontres avec les parties prenantes des projets ont été réalisées virtuellement.

Stratégie climatique

Au mois de juin 2021, le conseil d'administration (CA) de la SERV a adopté la stratégie climatique de la SERV. Par cette stratégie climatique qui vise à identifier les risques et les opportunités en lien avec le climat, la SERV soutient les exportateurs suisses confrontés au changement climatique et intègre cette thématique dans ses activités commerciales. Les trois piliers de la stratégie englobent le traitement des émissions de gaz à effet de serre de la SERV, l'intégration des risques climatiques dans les activités commerciales et la contribution de la SERV à la décarbonation de l'économie.

La SERV veut accroître son soutien aux exportateurs qui contribuent à l'atténuation du changement climatique et permettent de s'y adapter.

La stratégie climatique vise à limiter les risques physiques (p. ex. dommages importants causés par des phénomènes météorologiques extrêmes) et les risques liés à la transition (p. ex. nouvelles technologies) et à tirer parti des opportunités offertes par la transition énergétique et écologique.

Pour la première fois en 2022, la SERV a mesuré non seulement ses propres émissions, qu'elle compense intégralement, mais aussi les émissions imputables à son portefeuille d'assurances, en se basant sur la norme Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF): près de 75 pour cent des émissions sont imputables au secteur de la production d'électricité, et 15 pour cent à celui de la production d'aluminium et d'acier.

En 2022, la SERV s'est focalisée sur sa politique en matière d'énergies fossiles. Lors de la conférence sur les changements climatiques de Glasgow en 2021, la Suisse s'est engagée à ne plus financer de projets d'énergie fossile à compter de 2023 (déclaration de la COP26). Des exceptions sont possibles dans les cas où les projets concernés sont compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Dans ce contexte, la SERV a élaboré une méthodologie reposant sur des bases scientifiques et les bonnes pratiques pour évaluer les projets d'énergie fossile.

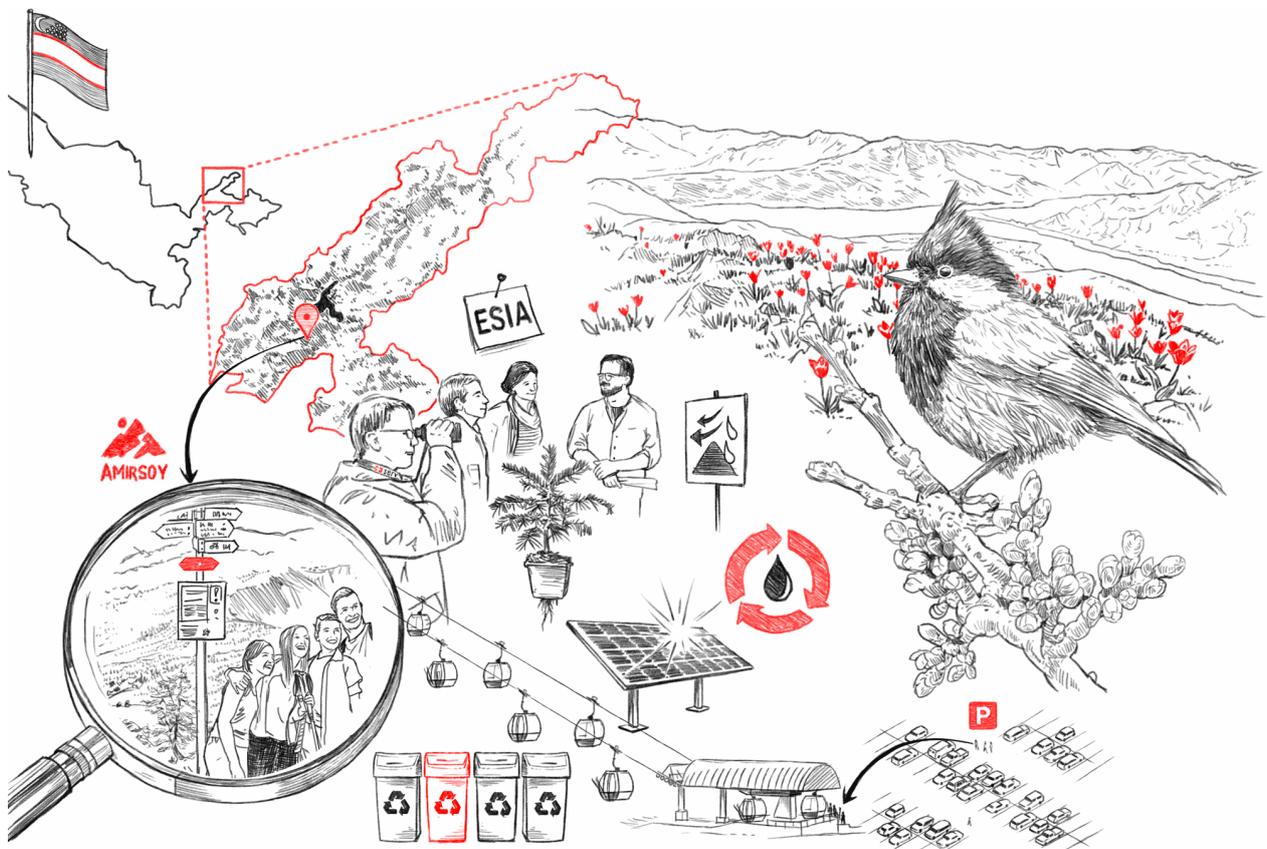
Transparence

La SERV publie sur son site Internet les projets de la catégorie A ainsi que tous les projets présentant une valeur de livraison supérieure ou égale à CHF 10,0 mio., sous réserve de l'accord du preneur d'assurance.

Par ailleurs, la SERV entretient un dialogue régulier avec les organisations non gouvernementales (ONG) concernées. Dans le cadre d'un dialogue annuel, elle informe les ONG de ses affaires, de certains de ses projets en cours (comme la stratégie climatique) ainsi que des évolutions au sein de la SERV et du groupe des crédits à l'exportation de l'OCDE. Les ONG alliance sud, Amnesty International, Pro Natura, Public Eye, Transparency International et WWF ont été invitées à cet événement. Ces échanges sont très appréciés de tous les participants. Les ONG se montrent satisfaites de la grande transparence de la SERV.

EXEMPLE SUR LE TERRAIN

UNE STATION TOURISTIQUE EN OUBÉKISTAN QUI PRÉSERVE LA FAUNE ET LA FLORE



Le projet d'Amirsoy en Ouzbékistan se trouve actuellement dans sa phase de suivi.

La SERV contrôle l'adéquation de chaque demande d'assurance et de garantie avec les normes internationales (cf. Développement durable, conditions cadres). De plus, elle travaille en étroite collaboration avec des spécialistes et toutes les parties impliquées. La SERV s'assure ainsi que les opérations qu'elle assure sont menées en conformité avec les normes prescrites. L'agrandissement d'une station touristique en Ouzbékistan compte parmi les opérations que la SERV a assurées en 2022. Du fait de sa proximité avec le parc naturel national d'Ugam Chatkal, qui est classé réserve naturelle, ce projet relève de la catégorie A selon les approches communes de l'OCDE. Les projets de cette catégorie nécessitent de mener une étude d'impact

environnemental et social (EIES) détaillée au regard des normes internationales.

Une société de conseil indépendante a commencé cette étude dès 2020. Comme c'est toujours le cas, il en a résulté un plan de mesures: le plan d'action environnemental et social (PAES). Le PAES définit les mesures à prendre pour respecter les exigences concernant les aspects sociaux, l'environnement et les droits de l'homme. En outre, des experts de la SERV se sont rendus sur place à la fin de 2022 pour se faire une idée de la mise en œuvre des mesures qui avaient été prises. Ces mesures incluaient la plantation de 50 000 arbres et la mise en place de dispositifs antiérosion. Le projet se trouve actuellement dans sa phase de suivi, qui prévoit des visites trimestrielles sur place. Une spécialiste de l'environnement locale suit la mise en œuvre des mesures.

Pour la nature et la société

La station touristique d'Amirsoy (cf. Sur le terrain: Nouveau débouché commercial en Ouzbékistan pour les PME suisses), qui compte 46 chalets, onze pistes de ski, quatre télécabines et cinq restaurants, a ouvert en 2019. Elle sera agrandie et accueillera un nouvel hôtel ainsi qu'une nouvelle ligne de télécabines. L'exploitant de la station ne se contente pas seulement de respecter les exigences de durabilité: «Notre mandant tient particulièrement à ce que l'exploitation de la station ait des répercussions écologiques minimales. Après tout, la raison d'être et le but d'Amirsoy, c'est bien de permettre à ses visiteurs d'accéder à une nature intacte», explique Marika Pechr, cheffe de projet chez Mountech AG, l'Entreprise Générale du projet.

Circulation routière, énergie, traitement de l'eau... le concept témoigne de cette préoccupation écologique à bien des égards: pour réduire la circulation automobile au maximum, les touristes disposent d'une ligne de télécabines et d'un grand parking près de la gare située dans la vallée. Les visiteurs peuvent ainsi profiter de la nature sans aucune circulation routière ou presque. De plus, deux lacs artificiels alimentent la station en eau, l'un pour l'eau potable, et l'autre pour l'exploitation. La station dispose de sa propre installation de traitement des eaux usées. Une installation photovoltaïque mobile génère une grande partie de l'électricité utilisée.

Au-delà des dispositions prises pour protéger la nature, le projet profite aussi à la population locale. Le concept s'adresse non seulement aux touristes internationaux, mais également et surtout aux Ouzbeks, dans la mesure où la station met l'accent sur les produits régionaux et emploie des travailleurs locaux. 500 emplois ont déjà été créés à Amirsoy, et la station investit énormément dans la formation de son personnel. Bernhard Müller, Senior Vice President, Sustainability à la SERV, déclare à propos du projet: «J'ai eu la chance de me rendre dans la station et suis satisfait de la mise en œuvre des mesures qui ont été prises. Je suis aussi convaincu qu'Amirsoy contribuera à la croissance de l'économie ouzbèke, qui est en plein essor depuis quelques années.»

ORGANISATION ET PERSONNEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Barbara Hayoz*, économiste d'entreprise, EMBA,
(présidente)

est conseillère d'entreprise indépendante, ainsi que présidente et membre de divers CA et conseils de fondation. Elle a été directrice financière à temps complet et vice-présidente de la ville de Berne.

Christoph Meier-Meier**, économiste d'entreprise HWV,
(vice-président depuis le 01.01.2022)

est CEO et partenaire chez NEWTAG Communication AG. Il a préalablement exercé différentes fonctions chez Bühler AG à Uzwil (SG), et notamment celle de Head of Financial Services pendant dix ans.

Claudine Amstein**, juriste,
(membre depuis le 01.01.2022)

est consultante indépendante. Elle a été la directrice de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) pendant 17 ans et dispose d'une longue expérience dans le monde des associations économiques aux niveaux cantonal et intercantonal. Elle a exercé de nombreux mandats politiques dans son canton, et elle est membre de plusieurs conseils d'administration et conseils de fondation.

Claire-Anne Dysli Wermeille**, juriste,
(membre depuis le 01.01.2022)

est la directrice du service juridique de Chiquita et la secrétaire générale du groupe. Elle a commencé sa carrière chez ABB et Alstom à Baden. Après avoir occupé plusieurs postes dans le service juridique de Logitech, elle a travaillé comme juriste pour plusieurs horlogers au sein du groupe Swatch.

Christian Etter*, économiste et docteur en sciences politiques,
a été délégué du Conseil fédéral pour les accords commerciaux, ambassadeur et membre de la direction du SECO. Il a été responsable des questions commerciales et d'investissement au niveau international et a dirigé les négociations de libre-échange (notamment avec la Chine) et la délégation suisse au sein du comité mixte institué par l'accord de libre-échange Suisse-UE.

Burkhard Huber*, économiste d'entreprise,
a travaillé durant quatre décennies dans le secteur bancaire, dont 30 ans chez UBS. Il a occupé diverses fonctions en tant que cadre pour la clientèle commerciale d'entreprises suisses et étrangères, notamment dans le secteur des financements commerciaux.

Peter Jenelten*, ingénieur diplômé de l'EPFZ,

a été membre de la direction du groupe Stadler Rail AG de 2000 à 2019 et responsable des ventes et du marketing. Auparavant, il a occupé différents postes de direction chez ABB et Adtranz. Actuellement, il gère différents mandats du CA pour des PME en Suisse et à l'étranger.

Reto Wyss**, économiste MSc,

est Secrétaire central de l'Union syndicale suisse (USS), qu'il représente également au sein du Comité consultatif de l'AELE, du CA de Reka et dans le Comité de Solidar Suisse.

* Comité d'assurance

** Comité des finances et d'organisation

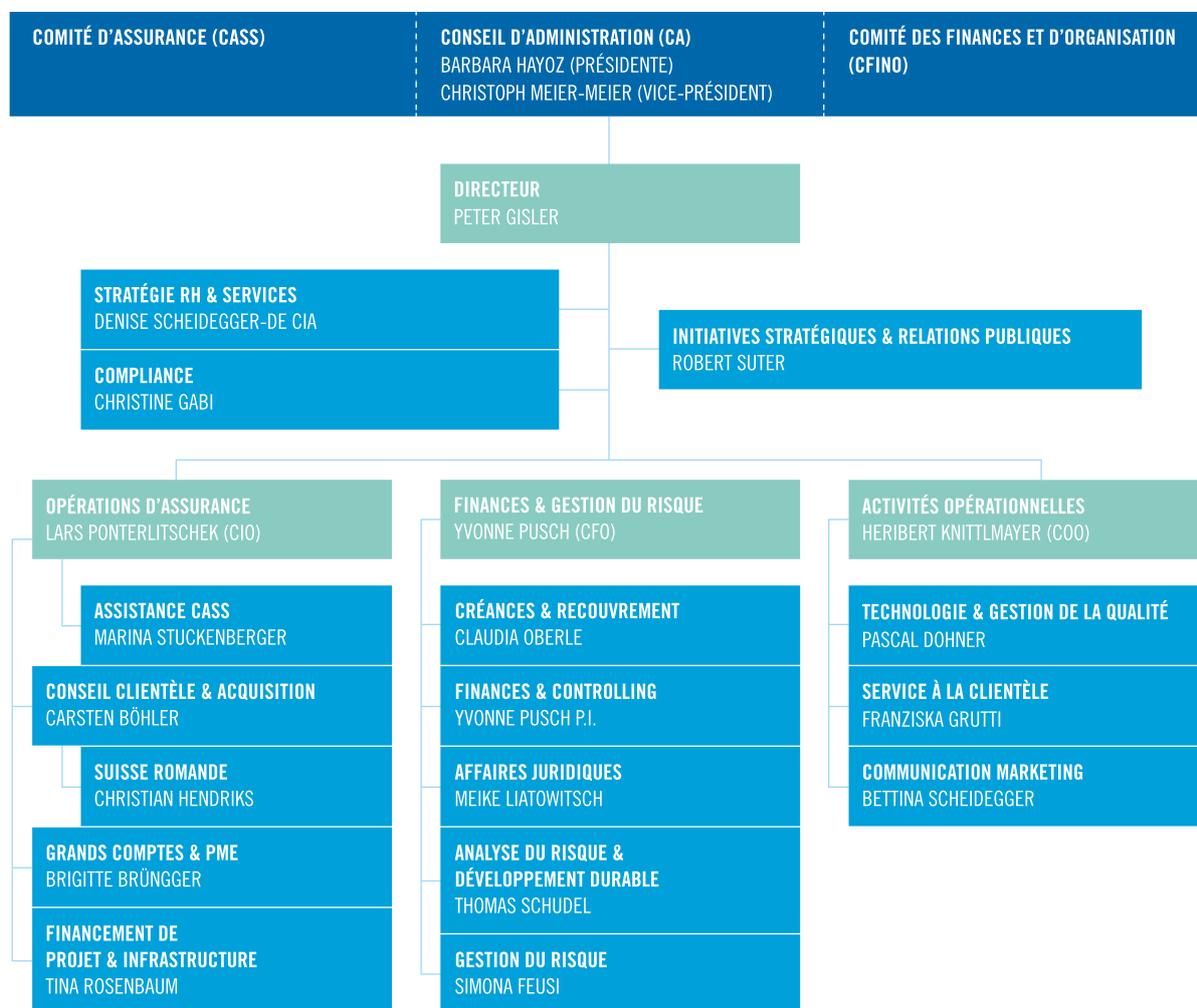
DIRECTEUR**Peter Gisler**, banquier disposant d'un diplôme fédéral,

est directeur de la SERV depuis le 1^{er} janvier 2017. Auparavant, il était cadre de la Aargauische Kantonalbank et chez ABB Suisse ainsi que dans ABB Group Holding.

ORGANE DE RÉVISION**KPMG AG**

Badenerstrasse 172
8036 Zurich

ORGANISATION



■ Membre de la Direction

Situation au 31.12.22

Bases légales

Le Conseil fédéral élit le CA de la SERV pour quatre ans; une nouvelle mandature a débuté en 2020. Le CA se compose de sept à neuf membres. Les partenaires sociaux sont pris en compte de manière appropriée (art. 24 loi sur la SERV [LASRE]). Le CA est l'organe de direction et de contrôle suprême de la SERV. Ses tâches sont définies à l'art. 24 LASRE, ainsi que dans le règlement interne (RI) de la SERV.

Le directeur est élu par le CA. Il dirige et organise la SERV et la représente à l'extérieur. Ses tâches sont définies à l'art. 25 LASRE et dans le RI.

Conseil d'administration

Le CA forme en son sein un comité d'assurance (CAss; présidence: Barbara Hayoz) et un comité des finances et d'organisation (CFinO; présidence: Christoph Meier-Meier depuis le 1^{er} janvier 2022). Les tâches des comités sont décrites dans le RI et précisées par un diagramme de compétences. Le CA s'est réuni six fois en 2022, plus une séance à huis-clos. Le CAss s'est réuni 17 fois, dont une fois pour une séance extraordinaire, et le CFinO, six fois.

Claudine Amstein et Claire-Anne Dysli Wermeille ont été élues membres du CA à partir du 1^{er} janvier 2022.

Ressources humaines

La SERV s'engage à respecter le principe de l'égalité salariale et procède à des vérifications régulières pour s'en assurer.

Dans l'optique de la nouvelle orientation stratégique de la SERV, qui entend cesser d'être un assureur de dernier recours pour devenir un facilitateur commercial, une nouvelle organisation est entrée en vigueur au début de l'année. Outre la création du nouveau domaine Operations, sous la direction de Heribert Knittlmayer, et la nomination de Lars Ponterlitschek à la tête du domaine Assurance, Yvonne Pusch est devenue Chief Financial Officer. Le développement du personnel et de la direction, la numérisation des processus RH, de même que l'établissement et le développement de la culture de la SERV conformément à son orientation stratégique restent les priorités.



La nouvelle direction: Heribert Knittlmayer (COO), Yvonne Pusch (CFO), Peter Gisler (directeur) et Lars Ponterlitschek (CIO) [de g. à d.]

De plus, la SERV s'engage à respecter le principe de l'égalité salariale. Dans le cadre de la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public, signée en 2019, la SERV réalise tous les ans une analyse de la situation par autoévaluation. En 2022 comme dans les années précédentes, le résultat se situe dans le seuil de tolérance fixé à 5 pour cent.

IT

Au début de l'exercice 2022, le service informatique a été intégré dans le nouveau domaine «Activités opérationnelles» et renommé «Technologie & gestion de la qualité». Il s'agit en quelque sorte d'un prestataire interne chargé du développement continu de l'ensemble des applications logicielles de la SERV. Sa mission consiste à assurer une exploitation informatique optimale.



«"Excellent Operations" désigne l'alignement optimal de l'organisation, des technologies et des collaborateurs sur le modèle commercial et la stratégie de la SERV.»

HERIBERT KNITTMAYER
CHIEF OPERATING OFFICER

Les travaux de développement logiciel ont principalement porté sur la modernisation des applications de base utilisées dans les activités d'assurance. Les appels d'offres lancés dans le but de conclure de nouveaux partenariats technologiques est terminé. Les nouveaux partenaires informatiques ont d'ores et déjà permis à la SERV d'actualiser ses applications et d'en améliorer le fonctionnement. Des projets de numérisation ont par ailleurs été initiés, à l'image de la gestion des dossiers.

En matière d'exploitation informatique, des mesures diverses ont été prises pour accroître la cyber-résilience. La SERV a établi, en concertation avec un consultant externe, un concept informatique pour la protection des données (concept IPD) qui sera terminé début 2023.

À l'été 2022, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a passé en revue le projet de modernisation des applications de base utilisées dans les activités d'assurance. Le CDF a recommandé à la SERV, entre autres choses, d'actualiser sa documentation sur l'organisation de l'entreprise et de ses activités et d'inclure un chemin critique dans sa planification de projet. Pour l'essentiel, ces recommandations ont pu être mises en œuvre dès avant la fin de l'exercice. Le CDF publiera son rapport au premier trimestre 2023.

Liens d'intérêts et conflits d'intérêts

Le règlement interne, le Code de conduite et le règlement sur les conditions générales d'engagement de la SERV règlementent le traitement des liens et conflits d'intérêts des membres du CA et des collaborateurs.

En particulier, les membres du CA sont tenus de déclarer leurs liens d'intérêts au moment de leur élection puis chaque année, de déclarer immédiatement tout changement pendant leur mandat et de renoncer à toute activité nuisant aux intérêts de la SERV. Ils sont également tenus de signaler toute situation personnelle ou professionnelle susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts potentiel ou réel (p. ex. intérêts personnels, famille, amitié, dépendance). Le CFinO prend note de ces déclarations et établit un rapport à ce sujet au moins une fois par an pour le CA.

En cas de conflit d'intérêts au niveau d'un membre du CA ou d'un membre de la direction, le CA prend les mesures nécessaires à la défense des intérêts de la SERV. Les membres du CA et les collaborateurs sont tenus d'observer les règles de récusation en vertu de l'art. 10 de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA). Par ailleurs, les liens d'intérêts de chacun des membres du CA sont publiés sur le site Internet de la Confédération.

En 2022, tous les membres du CA ont rempli leurs obligations en matière de liens d'intérêts, de sorte qu'aucune mesure n'a dû être prise. De plus, des mesures de sensibilisation ont été mises en place dans le cadre de la révision du Code de conduite.

Organe de révision

L'organe de révision de la SERV est choisi par le Conseil fédéral sur proposition du CA. Il vérifie le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, le compte de résultat par rubrique, le bilan par rubrique et l'annexe aux comptes annuels, la preuve de l'autofinancement ainsi que l'existence d'un système de contrôle interne (SCI). Il remet un rapport sur les résultats de cette vérification au CA et au Conseil fédéral. Suite à une procédure d'adjudication conforme à l'Ordonnance sur les marchés publics (OMP), le Conseil fédéral a attribué le mandat de révision pour la période 2019–2021 à KPMG SA, Zurich. Ce mandat a été prolongé jusqu'en 2024 sur la base d'une option de l'adjudication.

RÉMUNÉRATIONS

Conseil d'administration

La rémunération de l'ensemble du conseil d'administration (CA) sans la présidente s'est élevée à kCHF 308,4 en 2022. La présidente du CA, Barbara Hayoz, a reçu une rémunération d'un montant de kCHF 139,4. Les rémunérations ont été légèrement supérieures pendant l'exercice 2021 en raison du surcroît de travail engendré par la longue pandémie de COVID-19 et par le projet informatique. Les rémunérations comprennent les honoraires d'administrateurs et le défraiement pour des tâches spécifiques.

Directeur et membres de la direction

Les rémunérations du directeur et des membres de la direction se composent d'un salaire de base et d'une part variable déterminée chaque année sur la base de la réalisation des objectifs de l'entreprise et des objectifs individuels. La part variable indiquée porte sur l'exercice précédent et constitue, avec la part fixe des indemnités, la rémunération totale du directeur et des autres membres de la direction pendant l'année. En 2022, les rémunérations ont représenté un total de CHF 1,1 mio. pour quatre membres de la direction (année précédente: kCHF 873,1 pour trois membres de la direction). La rémunération totale la plus élevée, d'un montant de kCHF 354,1, a été attribuée au directeur.

Reporting des rémunérations des cadres – organe suprême de direction (conseil d'administration)

en CHF (exercice précédent en gris)

	Présidente	Conseil complet (7 membres, sans présidente)	
		Total	Moyenne
Taux d'emploi			
(pourcentage revendiqué pour la fonction)	55 %		CA 15%
			CAss 20%
			CFinO 10%
Rémunérations			
Honoraires d'administrateurs	85 500	261 500	37 357
	84 000	319 500	39 938
Indemnités au titre de tâches spécifiques	53 850	46 928	6 704
	63 100	53 800	6 725
Autres conditions contractuelles			
Prévoyance professionnelle	–	1 919	274
Indemnité de départ	–	–	–

Reporting des rémunérations des cadres – direction (directeur et membres de la direction)

en CHF (exercice précédent en gris)

	Directeur	Membres de la direction (3 membres*, sans directeur)	
		Total	Moyenne
Rémunérations			
Part fixe (salaire)	298 758	656 550	218 850
	298 758	471 400	235 700
Indemnités au titre de tâches spécifiques	–	–	–
	–	–	–
Indemnités (motivées par la fonction ou le marché du travail)	–	–	–
	–	–	–
Bonifications	54 770	85 900	28 633
	44 808	56 376	28 188
Autres prestations accessoires	600	1 200	400
	600	1 200	600
Autres conditions contractuelles			
Prévoyance professionnelle	Plan cadre	Plan cadre	–
Indemnité de départ	–	–	–

* La direction a été élargie, passant de trois à quatre membres en avril 2022.

RAPPORT FINANCIER

La SERV a bouclé son 16^e exercice avec un résultat d'entreprise positif s'élevant à CHF 46,7 mio. malgré la guerre en Ukraine.

Bases légales

La Loi sur la SERV (LASRE) et l'Ordonnance sur la SERV (OASRE) formulent les exigences fondamentales concernant l'établissement des comptes de la SERV. Elle doit tenir sa propre comptabilité, être une assurance financièrement autonome et gérer séparément les risques des débiteurs publics et privés. Pour satisfaire à ces exigences, la SERV établit à la date de clôture des comptes annuels (cf. PDF Comptes annuels, p. 51) composés d'un compte de résultat, d'un bilan, d'un tableau des flux de trésorerie, d'une preuve d'autofinancement, de comptes par rubrique et d'une annexe.

Des explications sur les postes du compte de résultat, du bilan et du compte par rubrique sont fournies en annexe. Dans l'annexe, les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat. Cela est particulièrement important s'agissant des créances résultant de dommages, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour dommages, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE).

Compte de résultat

Malgré la guerre en Ukraine, la SERV a bouclé son 16^e exercice avec un résultat d'entreprise (RE) positif de CHF 46,7 mio. (2021: CHF 88,1 mio.) et enregistré un résultat d'exploitation positif de CHF 29,3 mio.

Les recettes de primes ont augmenté par rapport à l'année précédente, passant de CHF 83,5 mio. à CHF 156,1 mio. C'est le deuxième meilleur résultat en matière de recettes depuis la fondation de la SERV en 2007. La valeur moyenne s'élève à CHF 82,6 mio. Avec CHF 121,4 mio., la SERV a obtenu le meilleur résultat en matière de primes acquises.

Les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement d'un montant de CHF 10,1 mio. sont principalement dus à des versements de l'Argentine pour un total de CHF 8,9 mio. Le Pakistan a une fois de plus honoré ses obligations d'intérêts en 2022 (CHF 0,8 mio.). En outre, plusieurs autres pays ont procédé à des versements d'intérêts représentant de petits montants.

RÉSULTAT D'ENTREPRISE
en CHF mio.

47

RECETTES DE PRIMES
en CHF mio.

156

Les charges des sinistres, de CHF 96,9 mio., sont supérieures à leur valeur moyenne sur le long terme et se composent comme suit: de la constitution de provisions pour des cas IBNR (IBNR = incurred but not reported) d'un montant de CHF 26,4 mio. – principalement en raison de la guerre en Ukraine –, de la constitution de provisions pour sinistres déclarés d'un montant de CHF 1,3 mio. et de la modification des réévaluations de créances résultant de sinistres de CHF 55,4 mio. De plus, des dommages d'un montant de CHF 12,9 mio. ont été définitivement sortis des comptes, tandis que les mesures de recouvrement ont généré des coûts de CHF 0,9 mio.

Le résultat de rééchelonnement de CHF 14,7 mio. découle de la dissolution de réévaluations obsolètes pour les accords avec le Bangladesh, le Cameroun, l'Égypte, l'Irak, le Monténégro et le Pakistan.

L'augmentation des charges de personnel, qui sont passées à CHF 16,7 mio. (+ CHF 1,7 mio.), est due à la hausse du nombre d'employés liée, d'une part, à la mise en œuvre de la stratégie de transformation pour devenir un facilitateur commercial et, d'autre part, au projet informatique. Les autres charges d'exploitation, d'un montant de CHF 7,8 mio., incluent CHF 2,8 mio. pour le projet informatique.

Le résultat financier comprend surtout des écarts de change; il est positif en 2022, à CHF 1,2 mio. Comme le prévoit la LASRE, la SERV ne peut placer ses fonds excédentaires qu'auprès de la Trésorerie fédérale aux taux d'intérêt du marché. La modification du taux directeur de la Banque nationale suisse (BNS) et l'adaptation qui en a résulté pour les obligations de caisse ont permis à la SERV de générer de nouveau des intérêts créditeurs d'un montant de CHF 17,4 mio. grâce à ses placement financiers, qui se montent à CHF 3,124 mia. actuellement.



«En dépit d'un contexte géopolitique difficile, la SERV affiche un résultat commercial positif et elle est en bonne santé financière pour les sinistres à venir.»

YVONNE PUSCH
CHIEF FINANCIAL OFFICER

Bilan

Du côté des actifs, les liquidités ont diminué de CHF 22,4 mio. par rapport à 2021. Elles ont ainsi retrouvé leur niveau d'avant la période d'intérêts négatifs.

Les importantes primes encaissées et les remboursements volumineux provenant d'accords de rééchelonnement (en particulier d'Argentine et du Pakistan) ont entraîné, pendant l'exercice considéré, une augmentation

des placements financiers de CHF 173,4 mio. Les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement ont diminué de CHF 23,0 mio. pendant l'exercice. S'agissant des passifs, l'augmentation des primes non acquises d'un montant de CHF 34,6 mio. et les provisions pour sinistres de CHF 25,8 mio. ont constitué les principaux facteurs de l'exercice.

Au 31 décembre 2022, le capital s'élevait à CHF 2,879 mia.; il a augmenté de CHF 46,7 mio. par rapport à l'exercice précédent. La somme du Capital porteur de risque (CPR) et du Capital de base (CB), qui se chiffre à environ CHF 2,071 mia., ce qui représente une hausse de CHF 445,9 mio. (27,4%) par rapport à l'exercice précédent, s'explique par le contexte géopolitique et les modifications des catégories de risque pays (CRP) qui en ont résulté (déclassements). En conséquence, la réserve de compensation (RComp) a diminué de CHF 357,8 mio. pour atteindre CHF 761,0 mio. (32,0%). La RComp permet à la SERV de supporter les fluctuations importantes auxquelles elle est exposée quand des crises politiques ou économiques entraînent une moins bonne évaluation de certains pays et débiteurs ou des dommages élevés. Cette réserve permet également à la SERV de continuer à couvrir des opérations d'exportation dont les risques respectent les limites définies et sont conformes à sa propension au risque.

Globalement, la SERV dispose d'une base de capital adéquate pour accomplir sa mission légale de promotion des exportations suisses en proposant des solutions d'assurance efficaces, même dans des périodes d'incertitudes économiques. La SERV est également en mesure de compenser une détérioration de l'évaluation du risque de certains pays et entreprises et dispose de réserves suffisantes pour affronter d'éventuelles crises.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (cf. PDF, Tableau des flux de trésorerie, p. 53) affiche pour 2022 une augmentation nette des fonds de CHF 151,0 mio. (2021: CHF 34,1 mio.). Les années précédentes, la SERV a généré en moyenne CHF 125,9 mio. de fonds chaque année. Avec CHF 3,187 mia. de liquidités et de placements auprès de la Trésorerie fédérale, la SERV dispose toujours d'une excellente trésorerie.

Le flux de fonds provenant des activités commerciales, d'un montant de CHF 87,2 mio., a augmenté de CHF 82,2 mio. par rapport à l'exercice précédent. Davantage de primes ont été générées pendant l'exercice 2022 qu'au cours de l'année précédente (+ CHF 37,3 mio.). Les indemnités versées au titre des dommages ont chuté de CHF 54,7 mio. sur la même période. Les remboursements au titre des dommages ont diminué de CHF 3,1 mio. pour atteindre CHF 13,3 mio., tandis que les paiements pour le personnel et l'exploitation ont augmenté (+ CHF 6,8 mio.).

Le flux de fonds résultant de l'activité d'investissement se compose aussi bien de remboursements réguliers que de remboursements anticipés non planifiables d'avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et de leurs intérêts. À CHF 64,0 mio., cette valeur est répartie à la hausse du fait de la renégociation de l'accord de rééchelonnement avec l'Argentine. De

même, des pays qui avaient déposé des demandes de délais de paiement en raison de la pandémie ont repris leurs versements, pour de faibles montants. Le flux de fonds moyen pour ce domaine s'élevait à CHF 106,1 mio. par le passé. Depuis 2020, les coûts liés au projet informatique sont activés dans les placements incorporels. Des coûts de CHF 3,4 mio. ont été activés pour l'exercice 2022. Le flux de fonds en lien avec cette activation s'élève à CHF 3,0 mio. D'autre part, du fait de la modification du taux directeur de la BNS et de l'adaptation qui en a résulté pour les obligations de caisse, la SERV a perçu des intérêts créditeurs d'un montant de CHF 17,4 mio. grâce à ses placements.

Dans le domaine du financement, un remboursement partiel de CHF 0,3 mio. d'un dépôt en espèces a été effectué en raison d'une variation du risque pour des garanties de «Bonds» en cours.

Preuve d'autofinancement

En 2022, la SERV a présenté un loading positif dans toutes les rubriques. Cela signifie que les primes acquises ont dépassé le risque d'assurance, c'est-à-dire la perte annuelle moyenne attendue. Celle-ci correspond à la valeur moyenne théorique calculée pour une période de rapport annuel en fonction des pertes possibles pondérées selon les probabilités correspondantes. Ce calcul se base sur des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés.

En 2022, toutes les rubriques au niveau de l'exploitation (autofinancement 1) affichaient un excédent de couverture de CHF 60,1 mio. au total. Du fait des intérêts créditeurs que la SERV a perçus sur ses placements, l'autofinancement 2 affiche un net excédent de CHF 77,5 mio.

Depuis la fondation de la SERV, l'excédent de couverture moyen de l'autofinancement 1 s'élevait à CHF 7,4 mio. dans la rubrique principale «débiteurs publics» et à CHF 10,9 mio. dans la rubrique principale «débiteurs privés». Cela signifie que jusqu'à présent, l'autofinancement 1 est plus qu'assuré dans les rubriques principales. Quand l'autofinancement au niveau de l'exploitation (autofinancement 1) est positif, l'autofinancement 2 est également positif dès lors que le capital de la SERV n'est pas affecté par des intérêts négatifs.

Comptes par rubrique

Dans le compte de résultat par rubrique, les positions qui ne présentent pas de lien direct avec une opération d'assurance dans une rubrique sont ventilées sur les trois rubriques au moyen d'une clé de répartition (cf. PDF Commentaires sur les comptes annuels, commentaires 12-18, p. 63). Dans le bilan par rubrique, les positions pour lesquelles une répartition sur les différentes rubriques serait peu pertinente ne sont pas affectées.

Dans le compte de résultat, la rubrique «débiteurs privés sans ducroire» a été clôturée avec un résultat négatif. Cela est principalement dû aux charges des sinistres, qui étaient issues de la constitution de provisions et de réévaluations. Le résultat positif des rubriques «débiteurs privés avec

ducroire» et «débiteurs publics» a permis de compenser la perte de l'autre rubrique. L'expérience a montré que les résultats annuels des comptes par rubrique sont considérablement influencés par les charges des sinistres qui se produisent et qu'ils sont donc très volatils.

COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat

01.01.2022–31.12.2022, en kCHF

	Annexe *	2022	2021	Variation
Recettes de primes	1	156 064	83 489	72 575
Formation de primes non acquises		- 123 725	- 64 923	- 58 802
Dissolution de primes non acquises		89 102	60 804	28 298
Primes acquises		121 441	79 370	42 071
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement		10 070	10 945	- 875
Total du produit d'assurance		131 511	90 315	41 196
Charges des sinistres	2	- 96 911	5 937	- 102 848
Commissions de réassurance		- 332	-	- 332
Résultat de rééchelonnement	3	14 692	11 680	3 012
Total des charges d'assurance		- 82 551	17 617	- 100 168
Résultat de l'activité d'assurance		48 960	107 932	- 58 972
Charges de personnel		- 16 706	- 15 045	- 1 661
Autres charges d'exploitation		- 7 825	- 9 295	1 470
Résultat financier		1 187	535	652
Autres produits	4	3 656	3 925	- 269
Résultat d'exploitation		29 272	88 052	- 58 780
Intérêts créditeurs sur placements		17 393	-	17 393
Résultat d'entreprise (RE)		46 665	88 052	- 41 387

* cf. Commentaires à partir de la page 61 dans l'Annexe aux comptes annuels

BILAN

Bilan

31.12.2022, en kCHF

	Annexe *	31.12.2022	31.12.2021	Variation
Actif				
Liquidités		62 977	85 374	- 22 397
Créances de primes		6 059	1 648	4 411
Autres créances		428	131	297
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an	5	3 124 393	2 951 000	173 393
Comptes de régularisation de l'actif		1 363	342	1 021
Total de l'actif circulant		3 195 220	3 038 495	156 725
Immobilisations corporelles		426	519	- 93
Immobilisations incorporelles	6	7 744	5 351	2 393
Placements et avoirs financiers à long terme, à plus de 1 an		-	-	-
Total des immobilisations corporelles et placements financiers à long terme		8 170	5 870	2 300
Créances résultant de sinistres et de restructurations	7	175 817	202 690	- 26 873
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	8	95 141	118 093	- 22 952
Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		270 958	320 783	- 49 825
Total de l'actif		3 474 348	3 365 148	109 200
Passif				
Engagements courants		6 137	4 829	1 308
Engagements financiers à court terme		590	387	203
Comptes de régularisation du passif		2 584	1 723	861
Primes non acquises		416 531	381 907	34 624
Provisions pour sinistres	9	168 399	142 583	25 816
Autres engagements à long terme	10	1 171	1 450	- 279
Sous-total		595 412	532 879	62 533
Capital porteur de risque (CPR)		1 106 383	1 059 486	46 897
Capital de base (CB)		964 869	565 874	398 995
Réserve de compensation (RComp)		761 019	1 118 857	- 357 838
Résultat d'entreprise (RE)		46 665	88 052	- 41 387
Capital total		2 878 936	2 832 269	46 667
Total du passif		3 474 348	3 365 148	109 200

* cf. Commentaires à partir de la page 61 dans l'Annexe aux comptes annuels

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Tableau des flux de trésorerie

01.01.2022–31.12.2022, en kCHF

	Annexe *	31.12.2022	31.12.2021
Activité d'exploitation			
Primes encaissées	11	154 056	116 727
Indemnités versées		- 54 738	- 109 448
Remboursements d'indemnités		13 339	16 430
Paiements pour le personnel et l'exploitation		- 25 415	- 18 668
Flux de fonds résultant de l'activité d'exploitation		87 242	5 041
Activité d'investissement			
Activation de placements incorporels		- 3 018	- 3 764
Remboursements des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		39 593	23 028
Paiements d'intérêts résultant d'accords de rééchelonnement		10 065	9 821
Paiements résultant d'intérêts financiers et créditeurs		17 393	-
Flux de fonds résultant de l'activité d'investissement		64 033	29 085
Activité de financement			
Paiements résultant de l'activité de financement		- 279	-
Flux de fonds résultant de l'activité de financement		- 279	-
Variation nette des ressources		150 996	34 126
Ressources au 31.12.2021 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération)		-	3 036 374
Ressources au 31.12.2022 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération)		3 187 370	

* cf. Commentaires à partir de la page 61 dans l'Annexe aux comptes annuels

PREUVE D'AUTOFINANCEMENT

Preuve d'autofinancement

01.01.2022–31.12.2022, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics (1)	Privés sans ducroire (2)	Privés avec ducroire (3)	
Primes acquises	38 744	3 417	79 280	121 441
Perte annuelle moyenne attendue	- 13 310	- 746	- 23 892	- 37 948
Loading	25 434	2 671	55 388	83 493
Charges de personnel	- 1 235	- 1 341	- 14 130	- 16 706
Autres charges d'exploitation	- 578	- 628	- 6 619	- 7 825
Résultat financier	572	16	599	1 187
Autofinancement 1	24 193	718	35 238	60 149
Intérêts créditeurs sur placements	8 386	240	8 767	17 393
Autofinancement 2	32 579	958	44 005	77 542

COMPTES PAR RUBRIQUE

Comptes par rubrique

01.01.2022–31.12.2022, en kCHF

	Annexe *	Rubriques (par débiteur)			SERV
		Publics (1)	Privés sans ducroire (2)	Privés avec ducroire (3)	
					(4)=(1)+(2)+(3)
Recettes de primes	12	76 166	2 179	77 719	156 064
Formation de primes non acquises		- 60 841	- 1 438	- 61 446	- 123 725
Dissolution de primes non acquises		23 419	2 676	63 007	89 102
Primes acquises		38 744	3 417	79 280	121 441
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchélonnement	13	7 792	2 100	178	10 070
Total du produit d'assurance		46 536	5 517	79 458	131 511
Charges des sinistres	14	- 31 497	- 49 789	- 15 625	- 96 911
Commissions de réassurance		-	-	- 332	- 332
Résultat de rééchélonnement	15	7 418	1 563	5 711	14 692
Total des charges d'assurance		- 24 079	- 48 226	- 10 246	- 82 551
Résultat de l'activité d'assurance		22 457	- 42 709	69 212	48 960
Charges de personnel	16	- 1 235	- 1 341	- 14 130	- 16 706
Autres charges d'exploitation	17	- 578	- 628	- 6 619	- 7 825
Résultat financier	18	572	16	599	1 187
Autres produits		270	293	3 093	3 656
Résultat d'exploitation		21 486	- 44 369	52 155	29 272
Intérêts créditeurs sur placements		8 386	240	8 767	17 393
Résultat d'entreprise (RE)		29 872	- 44 129	60 922	46 665

* cf. Commentaires à partir de la page 61 dans l'Annexe aux comptes annuels

Bilan par rubrique

31.12.2022, en kCHF

	Annexe *	Rubriques (par débiteur)				SERV
		Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	Non attribuable	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
Actif						
Liquidités		–	–	–	62 977	62 977
Créances de primes		118	455	5 486	–	6 059
Autres créances		–	–	–	428	428
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an		–	–	–	3 124 393	3 124 393
Comptes de régularisation de l'actif		–	–	–	1 363	1 363
Total de l'actif circulant		118	455	5 486	3 189 161	3 195 220
Immobilisations corporelles		–	–	–	426	426
Immobilisations incorporelles		–	–	–	7 744	7 744
Placements et avoirs financiers à long terme, à plus de 1 an		–	–	–	–	–
Total des immobilisations corporelles et placements financiers à long terme		–	–	–	8 170	8 170
Créances résultant de sinistres et de restructurations		58 061	27 951	89 805	–	175 817
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		41 764	51 412	1 965	–	95 141
Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		99 825	79 363	91 770	–	270 958
Total de l'actif		99 943	79 818	97 256	3 197 331	3 474 348
Passif						
Engagements courants		–	–	4 886	1 251	6 137
Engagements financiers à court terme		472	–	118	–	590
Comptes de régularisation du passif		–	–	–	2 584	2 584
Primes non acquises		157 856	9 266	249 409	–	416 531
Provisions pour sinistres	19	72 894	46 694	48 811	–	168 399
Autres engagements à long terme		–	–	–	1 171	1 171
Sous-total		231 222	55 960	303 224	5 006	595 412
Capital porteur de risque (CPR)		–	–	–	1 106 383	1 106 383
Capital de base (CB)		–	–	–	964 869	964 869
Réserve de compensation (RComp)		557 676	115 912	130 448	–43 017	761 019
Résultat d'entreprise (RE)		29 882	–44 127	60 920	–10	46 665
Capital total		587 558	71 785	191 368	2 028 225	2 878 936
Total du passif		818 780	127 745	494 592	2 033 231	3 474 348

* cf. Commentaires à partir de la page 61 dans l'Annexe aux comptes annuels

PRINCIPES D'INSCRIPTION AU BILAN ET D'ÉVALUATION

Introduction

Les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) définissent les principes comptables de la SERV et sont fixés par le conseil d'administration (CA). Pendant l'exercice écoulé, seul le traitement de l'agrégation des créances et des dommages a été modifié aux fins du calcul du capital porteur de risque (CPR), cela afin de le rendre identique au traitement comptable.

Les PIBE s'appuient sur les normes nationales et internationales de présentation des comptes et se basent sur les règles en usage dans les assurances privées en Suisse. Le bilan de la SERV reflète le plus précisément possible sa situation financière et patrimoniale. Le principe de l'évaluation individuelle s'applique: les surévaluations et les sous-évaluations à l'intérieur d'un poste ne se compensent pas entre elles. Nous examinons chaque poste pour déterminer s'il peut être inscrit au bilan et procédons à son évaluation. L'approche économique l'emporte sur les autres aspects.

Les PIBE sont présentés brièvement dans le présent chapitre.

Les postes du bilan sont en principe évalués à leur valeur nominale, à l'exception des postes suivants:

Créances résultant de sinistres et de restructurations

Inscription au bilan: les créances résultant de l'activité d'assurance sont inscrites dans les comptes à chaque fois qu'un preneur d'assurance est indemnisé par la SERV en cas de sinistre et que sa créance envers des tiers est cédée à la SERV.

Évaluation des créances à l'égard de débiteurs publics: les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les dommages attendus et survenus. Ces taux tiennent compte:

- du risque pays à la date d'évaluation,
- des revenus du pays (classification de la Banque mondiale),
- de la classification du pays parmi les «pays pauvres très endettés».

Une marge de sécurité est en outre ajoutée aux réévaluations calculées.

Évaluation des créances à l'égard de débiteurs privés: pour ces créances, les évaluations sont effectuées au cas par cas. Selon la transaction, les

termes du contrat de l'opération d'exportation et la jurisprudence, même des opérations présentant des caractéristiques identiques (même pays, même branche) peuvent donner lieu à des remboursements escomptés différents. Dans le cadre de l'évaluation, les critères suivants sont considérés comme des facteurs déterminants susceptibles de réduire ou d'accroître les remboursements escomptés dans le cadre de créances à l'égard de débiteurs privés:

- nature de la garantie réelle,
- indice de l'état de droit de la Banque mondiale,
- nature de la garantie,
- catégorie de risque pays de l'OCDE (CRP),
- nombre de paiements en suspens,
- probabilité d'une restructuration,
- évolution de la monnaie locale,
- notation du débiteur avant le sinistre,
- transférabilité et convertibilité des paiements,
- ordre public sur place.

Les taux de réévaluation des créances envers des débiteurs privés sont déterminés sur la base de ces critères d'évaluation au moyen d'un schéma de décision.

Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement

Inscription au bilan: les avoirs provenant d'accords de rééchelonnement constituent un regroupement, c'est-à-dire qu'ils comprennent plusieurs créances de la SERV sur des pays débiteurs donnés. Ces avoirs apparaissent après qu'un pays débiteur a conclu un accord de rééchelonnement pour ses créances en suspens dans le cadre du Club de Paris. Les créances résultant d'accords de rééchelonnement sont libellées en CHF.

Évaluation et réévaluations: les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les dommages attendus et survenus.

Primes non acquises

Inscription au bilan: les primes non acquises sont des comptes de régularisation du passif; ce sont des primes qui ont certes été encaissées au cours de l'exercice considéré et des exercices antérieurs, mais qui ne seront acquises que pendant la durée du risque.

Évaluation: lors de la comptabilisation des primes encaissées, 20 pour cent des primes sont immédiatement comptabilisés comme part administrative pour l'exercice en cours. Les 80 pour cent restants sont comptabilisés comme produits et ventilés sur la durée contractuelle des différentes opérations selon le montant de l'engagement et en tenant compte de la répartition du risque. En cas de sinistre, la partie non encore sollicitée de la prime est immédiatement réalisée. Il y a donc dissolution de la prime non acquise.

Provisions IBNR pour sinistres

Inscription au bilan: les provisions IBNR (IBNR = incurred but not reported) sont des provisions pour des sinistres survenus mais pas encore déclarés.

Évaluation des provisions IBNR forfaitaires: un modèle basé sur les primes est utilisé pour calculer les provisions IBNR forfaitaires. Les provisions IBNR forfaitaires sont utilisées ici comme part des primes non acquises dissoutes. Évaluation des provisions IBNR constituées au cas par cas: constitution au cas par cas. C'est ce qui se passe lorsqu'aucun sinistre n'a encore été déclaré mais qu'il y a un retard de paiement dépassant le délai de carence. L'évaluation se fait selon le même principe que pour les sinistres déclarés, mais avec un schéma simplifié.

Provisions pour sinistres déclarés

Inscription au bilan: dès la réception du formulaire de déclaration de sinistre, la SERV constitue une provision équivalente au montant du sinistre probable.

Évaluation pour les débiteurs publics: les provisions sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les dommages attendus et survenus. Vu qu'il est quasiment impossible d'évaluer avec précision la probabilité de survenance des cas de sinistre, on applique une probabilité de 50 pour cent. Comme dans le cas des créances résultant de sinistres et de restructurations, une marge de sécurité est également ajoutée ici.

Évaluation pour les débiteurs privés: la procédure est la même que pour l'évaluation des créances envers des débiteurs privés.

Capital

Inscription au bilan: du point de vue de la comptabilité de la SERV, le capital est la valeur résiduelle après inscription au bilan et évaluation des autres postes. Il se subdivise en:

- Capital porteur de risque (CPR): le CPR est réservé pour des sinistres d'assurance que devra éventuellement payer la SERV. Selon l'Ordonnance sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (OASRE), les provisions pour sinistres non encore survenus doivent figurer dans le capital propre.
- Capital de base (CB): marge de sécurité supplémentaire qui est calculée sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que les postes du bilan «créances résultant de sinistres et de restructurations» et «avoirs résultant d'accords de rééchelonnement» se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne.
- Réserve de compensation (RComp): poste du bilan qui, ajouté au CPR, au CB et au résultat d'entreprise (RE), constitue le capital de la SERV.
- Résultat d'entreprise.

Évaluation: le CPR est calculé à l'aide d'un modèle mathématique, compte tenu de tous les éléments d'actifs exposés au risque de non-paiement, comme étant le quantile 99,9 pour cent de la répartition de la perte annuelle. La valeur en risque est donc calculée avec une valeur de confiance de 99,9 pour cent. Le CB est calculé sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que d'autres postes déterminants du bilan se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne. Les calculs s'effectuent à l'aide du même modèle mathématique que celui utilisé pour le calcul du CPR. La RComp est déterminée par calcul et n'est soumise à aucune évaluation.

Autofinancement

Calcul: la perte annuelle moyenne attendue correspond à la valeur moyenne théorique, compte tenu de la probabilité des pertes possibles pour un exercice. Ce calcul repose sur des notations, des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés. Les autres postes de la preuve d'autofinancement sont extraits du compte de résultat.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Dans ce chapitre, divers postes du compte de résultat, du bilan et du compte par rubrique sont expliqués plus en détail. D'une part, les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat net. Cela est particulièrement important s'agissant des créances résultant de sinistres, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour sinistres, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE). D'autre part, les clés de répartition utilisées dans les comptes par rubrique pour les postes qui ne sont pas directement attribués à l'une des trois rubriques sont expliquées de manière transparente. Dans le bilan par rubrique, il a été décidé de renoncer à la ventilation sur les trois rubriques des liquidités, des placements, des engagements courants et des engagements à court terme ainsi que du capital. Une ventilation de ces postes ne serait pas pertinente. Les commentaires sont numérotés selon les chiffres des comptes annuels.

À propos du compte de résultat

[1] À propos des «recettes de primes»: le poste «recettes de primes» d'un montant de CHF 156,1 mio. se compose des recettes de primes d'assurance d'un montant de CHF 114,1 mio. et des recettes de primes de réassurances d'un montant de CHF 42,0 mio.

[2] À propos des «charges des sinistres»: les charges des sinistres de CHF 96,9 mio. se composent de la constitution de provisions pour des cas IBNR (IBNR = incurred but not reported) d'un montant de CHF 26,4 mio., de la constitution de provisions pour sinistres déclarés d'un montant de CHF 1,3 mio. et de la modification de la réévaluation des créances résultant de sinistres de CHF 55,4 mio. (cf. Charges des sinistres par rubrique, p. 67). En 2022, des dommages d'un montant de CHF 12,9 mio. ont été définitivement sortis des comptes. Les dommages décomptabilisés concernaient principalement des risques en Argentine, en Équateur, au Pakistan, en Russie, en Suisse, en Slovaquie, en Turquie et en Ukraine. Le montant de CHF 0,9 mio. dans les charges des sinistres restantes comprend des coûts pour des mesures de recouvrement.

[3] À propos du «résultat de rééchelonnement»: le résultat de rééchelonnement de CHF 14,7 mio. constitue le montant du solde. Il se compose de la dissolution de réévaluations résultant d'avoirs de rééchelonnement à hauteur de CHF 14,8 mio. et de sorties de compte d'avoirs envers des pays débiteurs de CHF -0,1 mio. (cf. Résultat de rééchelonnement par rubrique, p. 67).

[4] À propos des «autres produits»: les CHF 3,7 mio. dans les autres produits proviennent principalement de l'activation des coûts (personnel et autres charges d'exploitation) du projet informatique.

À propos du bilan

[5] À propos des «placements financiers à court terme»: l'ensemble des actifs financiers sont déposés sur un compte de placement auprès de la Confédération.

[6] À propos des «placements incorporels»: les CHF 7,7 mio. dans les placements incorporels proviennent de l'activation des coûts (personnel et autres charges d'exploitation) du projet informatique.

[7] À propos des «créances résultant de sinistres et de restructurations»: les créances résultant de sinistres et les créances résultant de restructurations avec des débiteurs publics (cf. Créances résultant de sinistres et de restructurations [avec réévaluation], p. 64) de la SERV ont été évaluées conformément aux PIBE (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 57). Elles sont donc inscrites au bilan en tant que créances nettes. Au cours de l'exercice considéré, les créances résultant des dommages ont diminué de CHF 26,9 mio. Les dommages qui ont fait l'objet de versements concernaient l'Algérie, l'Argentine, le Bangladesh, Chypre, l'Égypte, les Émirats arabes unis, les États-Unis, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Mexique, le Koweït, le Liberia, le Paraguay, la Pologne, la Suisse, la Turquie et la Zambie.

[8] À propos des «avoirs résultant d'accords de rééchelonnement»: les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (cf. Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement, p. 66) sont inscrits au bilan en tant qu'avoirs nets. Les mouvements les plus importants sont imputables à la Serbie (baisse de CHF 11,2 mio.).

[9] À propos des «provisions pour sinistres»: la SERV a inscrit au bilan des provisions IBNR pour des sinistres d'un montant de CHF 75,4 mio. et des provisions pour sinistres déclarés d'un montant de CHF 93,0 mio. (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 57). Les provisions pour sinistres s'élèvent au total à CHF 168,4 mio.

[10] À propos des «autres engagements à long terme»: il s'agit d'un dépôt en espèces d'un exportateur effectué en lien avec des garanties de «Bonds» en cours en raison d'un changement de la situation de risque. Ce dépôt en espèces baisse de la même manière que le risque de la SERV s'amenuise grâce à la réduction de la garantie de «Bonds».

À propos du tableau des flux de trésorerie

[11] À propos des «paiements des primes»: des paiements de primes pour un montant total de CHF 154,1 mio. ont été effectués. Outre les primes facturées au cours de l'exercice 2021, les créances ouvertes des exercices précédents ont également été acquittées.

À propos du compte de résultat par rubrique

[12] À propos des «recettes de primes»: les recettes de primes sont directement attribuées aux rubriques. Les recettes de primes sont calculées par rubrique, comme représenté dans le tableau de la page 67.

[13] À propos des «intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement» – clé de répartition: les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement sont répartis proportionnellement au service de la dette (remboursements du capital et des intérêts convenus) sur les différentes rubriques pour chaque pays.

[14] À propos des «charges des sinistres»: les charges des sinistres sont directement attribuées aux rubriques. Les charges des sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau à la page 67.

[15] À propos du «résultat de rééchelonnement»: le résultat de rééchelonnement est directement attribué aux rubriques. Le résultat de rééchelonnement par rubrique est présenté dans le tableau à la page 67.

[16] À propos des «charges de personnel» – clé de répartition: les charges de personnel sont réparties sur les différentes rubriques en fonction du nombre de nouveaux contrats par catégorie de débiteurs, sans tenir compte des contrats conclus en cours d'année, plus la couverture des risques secondaires et le nombre modifié de nouveaux contrats pour les assurances globales selon les charges effectives.

[17] À propos des «autres charges d'exploitation» – clé de répartition: la répartition des autres charges d'exploitation sur les différentes rubriques se fait de manière analogue à la répartition des charges de personnel.

[18] À propos du «résultat financier» – clé de répartition: la répartition du résultat financier sur les différentes rubriques se fait en proportion des recettes de primes d'assurance et administratives générées pendant l'exercice considéré par rubrique (cf. commentaire 12).

À propos du bilan par rubrique

[19] À propos des «provisions pour sinistres»: les provisions pour sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau «Provisions pour sinistres par rubrique» à la page 67.

Réassurances passives

Les réassurances cédées sont incluses dans les postes «Recettes de primes» (CHF -2,0 mio.), «Formation de primes non acquises» (CHF +2,0 mio.) et «Dissolution de primes non acquises» (CHF -4,3 mio.) du compte de résultat. Dans le bilan, la part des «primes non acquises» en faveur de réassurances s'élève à CHF -15,5 mio.

Évolution des immobilisations corporelles et incorporelles

en kCHF

	Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles	
	2022	2021	2022	2021
Valeurs d'acquisition				
État au 1er janvier	2 959	2 653	7 216	3 309
Entrées	291	416	3 354	3 907
Sorties	-804	-110	-	-
Autres mutations, transferts	-	-	-	-
État au 31 décembre	2 446	2 959	10 570	7 216
Amortissements, cumulés				
État au 1er janvier	2 440	2 239	1 865	20
Entrées	377	307	622	-
Sorties	-797	-106	-	-
Dépréciation	-	-	339	1 845
État au 31 décembre	2 020	2 440	2 826	1 865
Valeur comptable au 31 décembre	426	519	7 744	5 351

Créances résultant de sinistres et de restructurations (avec réévaluation)

en CHF mio.

	31.12.2022			31.12.2021			Variation (7)=(3)-(6)
	Créances SERV (1)	Réévaluation (2)	Créances nettes (3)=(1)+(2)	Créances SERV (4)	Réévaluation (5)	Créances nettes (6)=(4)+(5)	
Réévaluation des créances résultant de sinistres							
Arabie saoudite	128,4	-77,0	51,4	128,4	-64,2	64,2	-12,8
Suisse	107,5	-87,4	20,1	102,8	-75,7	27,1	-7,0
Turquie	54,6	-27,9	26,7	55,2	-29,4	25,8	0,9
Cuba	47,6	-31,4	16,2	47,7	-32,0	15,7	0,5
Grèce	50,7	-42,7	8,0	50,7	-44,3	6,4	1,6
Inde	43,3	-29,1	14,2	43,0	-23,0	20,0	-5,8
Zimbabwe	37,4	-26,2	11,2	37,4	-23,4	14,0	-2,8
Indonésie	13,2	-9,4	3,8	16,1	-13,7	2,4	1,4
Zambie	25,4	-23,2	2,2	15,3	-11,8	3,5	-1,3
Brésil	14,1	-11,0	3,1	14,6	-9,9	4,7	-1,6
Autres pays	43,5	-43,4	-	32,3	-32,3	-	-
	565,7	-408,8	156,9	543,5	-359,7	183,8	-26,9
Réévaluation des créances résultant de restructurations							
Corée du Nord	188,9	-170,0	18,9	188,9	-170,0	18,9	-
	188,9	-170,0	18,9	188,9	-170,0	18,9	-
Total des créances résultant de sinistres et restructurations			175,8			202,7	-26,9

Créances résultant de restructurations avec débiteurs publics (avec réévaluation)

en CHF mio.

	31.12.2022					31.12.2021					Variation
	Créances totales	Part de tiers*	SERV			Créances totales	Part de tiers*	SERV			
			Part	Réévaluation	Créances nettes			Part	Réévaluation	Créances nettes	
(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)	(8)=(6)-(7)	(9)	(10)=(8)+(9)	(11)=(5)-(10)	
Corée du Nord	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	-
Total	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	-

* Preneurs d'assurance ou cessionnaires

Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (avec réévaluation)

en CHF mio.

	31.12.2022						31.12.2021						Variation	
	Avoir total	Part de la Confédération	Part de tiers	SERV			Avoir total	Part de la Confédération	Part de tiers	SERV				Avoir net
				Part	Réévaluation	Avoir net				Part	Réévaluation	Avoir net		
(1)	(2)	(3)	(4)= (1)-(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)	(10)= (7)-(8)-(9)	(11)	(12)= (10)+(11)	(13)=(6)-(12)		
Soudan	144,9	91,7	-	53,2	-47,9	5,3	144,9	91,7	-	53,2	-47,9	5,3	-	
Cuba	116,4	-	30,2	86,2	-64,4	21,8	116,4	-	30,2	86,2	-64,4	21,8	-	
Argentine	93,4	-	19,8	73,6	-24,9	48,7	102,7	-	19,9	82,8	-24,8	58,0	-9,3	
Pakistan	57,8	3,1	3,2	51,5	-51,5	-	72,2	3,2	3,8	65,2	-63,9	1,3	-1,3	
Serbie	27,2	-	7,3	19,9	-4,5	15,4	42,4	-	11,3	31,1	-4,6	26,5	-11,1	
Irak	25,5	-	8,1	17,4	-17,4	-	28,0	-	8,8	19,2	-19,1	0,1	-0,1	
Bosnie et Herzégovine	19,8	-	4,9	14,9	-11,2	3,7	21,0	-	5,2	15,8	-11,2	4,6	-0,9	
Honduras	1,6	-	0,1	1,5	-1,3	0,2	1,7	-	0,1	1,6	-1,3	0,3	-0,1	
Cameroun	1,1	-	0,2	0,9	-0,9	-	1,5	-	0,2	1,3	-1,3	-	-	
Monténégro	0,5	-	0,2	0,3	-0,3	-	0,8	-	0,2	0,6	-0,4	0,2	-0,2	
Indonésie	0,3	0,3	-	-	-	-	0,9	0,9	-	-	-	-	-	
Bangladesh	0,3	0,1	-	0,2	-0,2	-	0,5	0,1	-	0,4	-0,4	-	-	
Égypte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	488,8	95,2	74,0	319,6	-224,5	95,1	533,0	95,9	79,7	357,4	-239,3	118,1	-23,0	

Recettes de primes par rubrique

01.01.2022–31.12.2022, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Recettes de primes d'assurance	76 166	2 137	77 596	155 899
Recettes de primes administratives (p. ex. primes d'examen)	–	42	123	165
Total des recettes de primes	76 166	2 179	77 719	156 064

Charges des sinistres par rubrique

01.01.2022–31.12.2022, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Provisions pour sinistres IBNR	– 4 767	– 46 706	25 032	– 26 441
Provisions pour sinistres déclarés	– 2 219	–	922	– 1 297
Variation de réévaluations	– 24 512	– 3 067	– 27 779	– 55 358
Sortie des comptes définitive des sinistres	–	–	– 12 912	– 12 912
Autres charges des sinistres	–	– 15	– 888	– 903
Total charges des sinistres	– 31 498	– 49 788	– 15 625	– 96 911

Résultat de rééchelonnement par rubrique

01.01.2022–31.12.2022, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Reports sur un autre ou nouvel accord (principal ou intérêts)	–	–	–	–
Variation de réévaluations	7 516	1 560	5 711	14 787
Sortie de compte d'avoirs à l'encontre de pays débiteurs	– 99	4	–	– 95
Total résultat de rééchelonnement	7 417	1 564	5 711	14 692

Provisions pour sinistres par rubrique

31.12.2022, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
IBNR	13 067	46 694	15 656	75 417
Sinistres déclarés	59 827	–	33 155	92 982
Provisions pour sinistres	72 894	46 694	48 811	168 399

ÉTAT DU CAPITAL

La SERV dispose au 31 décembre 2022 d'un capital de CHF 2,879 mia.; ce dernier a donc augmenté de CHF 46,7 mio. par rapport à l'exercice précédent.

La somme du capital porteur de risque (CPR) et du capital de base (CB) s'élevait à CHF 2,071 mia. fin 2022, soit une hausse de CHF 357,8 mio. par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte des variations de l'exposition, des catégories de risque pays de l'OCDE (CRP), des probabilités de défaut et des influences de monnaies étrangères. Du fait de l'augmentation de l'exposition aux CRP 5 à 7, qui est liée aux nouvelles affaires, mais aussi et surtout au déclassement du Ghana et de la Russie, l'influence financière sur le calcul du CB est plus importante, car la sensibilité est plus forte pour les catégories inférieures.

La réserve de compensation (RComp) résulte du solde du bilan et s'élevait à CHF 761,0 mio. fin 2022, soit une baisse de CHF 357,8 mio. par rapport à l'exercice précédent (après report du résultat d'entreprise [RE] de l'exercice 2022 d'un montant de CHF 88,1 mio.). La RComp donne à la SERV une marge de manœuvre pour des couvertures supplémentaires et lui permet de compenser les fortes fluctuations auxquelles elle est exposée lorsque des pays doivent subir une dégradation de leur note (besoin accru de CPR, de CB ou de réévaluations des avoirs de rééchelonnement) suite à des crises politiques ou économiques, ou si d'importants dommages surviennent. La SERV est ainsi en mesure de soutenir efficacement les exportateurs suisses, y compris dans des périodes difficiles.

État du capital

31.12.2022, en kCHF

	31.12.2021	Attribution résultat exercice précédent	Résultat de l'année 2022	Mouvements	31.12.2022
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
Capital porteur de risque (CPR)	1 059 486			46 897	1 106 383
Capital de base (CB)	565 874			398 995	964 869
Réserve de compensation (RComp)	1 118 857	88 052		-445 892	761 019
Résultat d'entreprise (RE)	88 052	-88 052	46 665		46 665
Capital	2 832 269	-	46 665	-	2 878 936

DIVERS

Forme juridique et siège

La SERV est une institution de droit public de la Confédération ayant sa propre personnalité juridique. Ses tâches et ses prestations ainsi que les traits fondamentaux de son organisation sont définis dans la Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation du 16 décembre 2005 (LASRE), RS 946.10 (état au 1^{er} janvier 2016). La SERV est autonome dans son organisation et sa gestion et tient sa propre comptabilité (art. 3 LASRE).

Le siège de la SERV est situé à Genferstrasse 6 à Zurich. La SERV a une succursale à Lausanne, avenue d'Ouchy 47. Un collaborateur y prend en charge les clients de Suisse romande.

Événements essentiels postérieurs au jour de référence du bilan

Aucun événement n'est survenu entre le 31 décembre 2022 et le 22 février 2023 qui aurait pour conséquence une adaptation des valeurs comptables des actifs et des passifs ou qu'il faudrait communiquer ici.

Organe de révision

L'organe de révision a reçu en 2022 un honoraire (hors taxe sur la valeur ajoutée) de kCHF 66,6 (exercice précédent: kCHF 66,6) pour l'audit des comptes annuels 2022. Il n'a perçu aucune autre rémunération supplémentaire.

Rapport à la Confédération

La SERV est soumise à la surveillance du Conseil fédéral et à la haute surveillance du Parlement (cf. art. 32 LASRE). Le Conseil fédéral définit les objectifs stratégiques de la SERV pour quatre ans et les contrôle périodiquement. La SERV tient régulièrement un rapport destiné au Conseil fédéral concernant la réalisation des objectifs et l'évolution de ses affaires. De plus, elle présente une fois par an l'évolution de ses affaires aux sous-commissions des commissions des finances et tous les quatre ans aux sous-commissions des commissions de gestion du Conseil des États et du Conseil national.

La version électronique du présent rapport de gestion est disponible à l'adresse report.serv-ch.com.



KPMG AG
Badenerstrasse 172
Case postale
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil fédéral

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés aux pages 51 à 69 de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (la société), comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, la preuve d'autofinancement, les comptes par rubrique et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentés dans l'annexe.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Zurich
Rapport de l'organe de révision au
Conseil fédéral sur l'audit des Comptes
annuels 2022

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentés dans l'annexe. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société ;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à



**Assurance suisse contre les
risques à l'exportation, Zurich**
Rapport de l'organe de révision au
Conseil fédéral sur l'audit des Comptes
annuels 2022

ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels y compris la preuve d'autofinancement qui vous sont soumis.

KPMG SA

Oliver Windhör
Expert-réviseur agréé

Sabina-Ioana Nitescu
Expert-réviseur agréée

Zurich, le 22 février 2023

CONTACT

SERV Schweizerische Exportrisikoversicherung
Genferstrasse 6
8002 Zurich
+41 (0)58 551 55 55
info@serv-ch.com
serv-ch.com

SERV Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Avenue d'Ouchy 47
1001 Lausanne
+41 (0)21 613 35 84
inforandie@serv-ch.com
serv-ch.com

Le rapport de gestion 2022 de la SERV est disponible
en allemand, français et anglais sur le site report.serv-ch.com.
La version PDF allemande fait foi.

© SERV Assurance suisse contre les risques à l'exportation, 2023

RÉDACTION

SERV Assurance contre les risques à l'exportation, Zurich

CONCEPT / DESIGN / CODAGE

NeidhartSchön AG, Zurich

PHOTOGRAPHIE

Markus Bertschi, Zurich

ILLUSTRATION

Oculus Illustration GmbH, Zurich

TRADUCTION

Supertext AG, Zurich